

# 2011 2012

1908-2012



DERNIER  
RAPPORT ANNUEL

#### **Note au lecteur**

Veillez prendre note qu'en raison de l'unification des trois ordres comptables québécois au sein de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec, le 16 mai dernier, l'exercice 2011-2012 de l'Ordre des CGA du Québec s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 15 mai 2012, veille de l'entrée en vigueur de la loi instituant l'Ordre des CPA du Québec.

En conséquence, les renseignements publiés dans le présent rapport couvrent d'une part la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, date commune de fin d'exercice de la plupart des ordres professionnels, et d'autre part, la période du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012.

# Table des matières

Lettres de présentation.....	4
Rapport du président du Conseil et de la présidente-directrice générale.....	5
Historique : De John Leslie à l'unification de la profession comptable au Québec .....	11
Présidents depuis la création de la profession en 1908.....	21
Récipiendaires du Prix John-Leslie .....	22
Membres à vie.....	22
Membres fellow .....	23
Les événements de l'Ordre.....	24
Conseil d'administration .....	26
Comité exécutif .....	28
Délivrance des permis .....	29
Tableau des membres et renseignements généraux.....	30
Garantie contre la responsabilité professionnelle .....	32
Syndic .....	33
Exercice illégal et usurpation de titre .....	34
Fonds d'indemnisation .....	34
Formation continue obligatoire.....	34
<b>Rapport des comités.....</b>	<b>35</b>
• Comité de la formation .....	35
• Comité d'inspection professionnelle .....	35
• Conseil de discipline.....	36
• Comité de révision des plaintes .....	37
• Conseil d'arbitrage .....	37
<b>Rapport des autres comités assurant la protection du public.....</b>	<b>38</b>
• Comité d'admission.....	38
• Comité des requêtes .....	38
• Comité de vérification .....	38
• Comité des programmes professionnels.....	39
• Comité de gouvernance .....	39
<b>L'Ordre en action .....</b>	<b>40</b>
• Membres des comités et groupes de travail .....	40
• Membres des conseils de section.....	40
• Personnel de l'Ordre.....	43
<b>États financiers.....</b>	<b>45</b>
• Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers .....	45
• Rapport de l'auditeur indépendant .....	46
• Bilan.....	47
• États des résultats.....	48
• État de l'évolution des soldes de fonds.....	49
• État des flux de trésorerie .....	50
• Notes complémentaires.....	51
• Renseignements complémentaires – Fonds d'administration.....	58

# Rapport annuel 2011-2012 de l'Ordre des CGA du Québec

Montréal, septembre 2012

Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable des lois professionnelles, le 66<sup>e</sup> et dernier rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> avril 2011 et se terminant, exceptionnellement à la suite de l'unification de la profession comptable, au 15 mai 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,  
Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,  
Daniel McMahon, FCPA, FCA

---

Montréal, septembre 2012

Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le 66<sup>e</sup> et dernier rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> avril 2011 et se terminant, exceptionnellement à la suite de l'unification de la profession comptable, au 15 mai 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,  
Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,  
Daniel McMahon, FCPA, FCA

---

Québec, septembre 2012

Président  
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le 66<sup>e</sup> et dernier rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec. Ce rapport couvre l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> avril 2011 et se terminant, exceptionnellement à la suite de l'unification de la profession comptable, au 15 mai 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles

# Rapport du président du Conseil et de la présidente-directrice générale



Le rapport annuel 2011-2012 ne ressemble à aucun autre de ceux des exercices précédents. Plus que jamais, le travail de cette année était placé sous le signe de la protection du public. Au surplus, un dossier prédominant a conjugué admirablement l'énergie et les efforts des instances et de la permanence tout au long de l'année : l'unification des trois ordres comptables, événement historique s'il en est. Avec nos homologues, nous avons relevé le défi.

Un nouvel ordre regroupant les trois professions comptables a vu le jour le mercredi 16 mai 2012 et nous en sommes très heureux. Ce rapport annuel est donc le dernier de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et exceptionnellement, la période couverte s'étend du 1er avril 2011 au 15 mai 2012, date de fermeture de l'ultime exercice financier.

Les travaux réalisés afin d'atteindre cet objectif ont marqué l'exercice financier 2011-2012. Cependant, comme en témoigne ce survol des quatorze derniers mois, l'Ordre a également à son actif de nombreuses autres réalisations qui démontrent tous les efforts consacrés afin d'assurer la protection du public, la mise à jour des connaissances des membres et la promotion de la profession.

## Unification de la profession : ça y est

L'unification de la profession comptable a été le projet mobilisateur de l'exercice 2011-2012. Le Conseil d'administration de l'Ordre a adhéré à une vision définissant une profession comptable renouvelée, adaptée aux nouvelles réalités nationales et internationales et respectueuse des compétences de l'ensemble des professionnels comptables du Québec.

Cette vision d'une profession comptable unifiée tient

compte de cinq prémisses essentielles, pour les membres du Conseil de l'Ordre des CGA, à savoir :

- Miser sur les forces des trois ordres d'origine pour bâtir une profession comptable moderne, tournée vers l'avenir et représentative de l'ensemble des expertises disponibles;
- Préserver les trois titres, car les membres en sont fiers;
- Prendre notre place dans l'internationalisation de la profession comptable et positionner notre titre à l'échelle mondiale afin de soutenir les membres qui, de plus en plus, sont appelés à travailler à l'extérieur du Québec et du Canada;
- Maintenir des critères élevés d'accès à la profession ainsi que des normes de pratique rigoureuses;
- Augmenter l'attrait de la profession comptable afin d'attirer une relève dynamique parmi les étudiants se distinguant par la qualité de leurs résultats académiques.

De cette vision a émergé un projet d'unification reposant sur huit principes fondamentaux qui se résument comme suit :

- Maintien des titres actuels : les membres actuels conserveront leur titre professionnel respectif de CA, CGA et CMA auquel s'ajoutera le titre de comptable professionnel(le) agréé(e) – CPA;
- Évolution vers un nouveau titre unique : le nouvel Ordre comptable adoptera un titre unique, celui de «comptable professionnel agréé» (CPA). Tous les membres en règle des trois ordres comptables existants se verront attribuer le titre de CPA en plus de conserver leur titre professionnel actuel. Au terme d'une période de 10 ans, l'identification au titre de CPA seul sera permise;

- **Maintien des droits acquis, sans élargissement :** l'accord d'unification protégera les droits acquis des membres des trois ordres comptables, tels que celui d'exercer la comptabilité publique ou ceux conférés en vertu d'un accord de reconnaissance mutuelle, sans toutefois en octroyer de nouveaux;
- **Accès à la profession:** le nouvel Ordre comptable devra, en priorité et en collaboration avec les autorités universitaires, définir un nouveau programme d'agrément s'inspirant des forces des programmes existants (formation, évaluation finale, stage) et des plus hauts standards de qualité. Cela permettra notamment au nouvel ordre professionnel de conclure des accords de reconnaissance mutuelle avec d'autres organismes comptables étrangers importants, en Amérique du Nord et ailleurs;
- **Fonctionnement et gouvernance fusionnés :** le fonctionnement et la gouvernance des trois ordres actuels seront unifiés au sein du nouvel Ordre comptable. Des mécanismes efficaces seront mis en place pour assurer, auprès du Conseil d'administration, une représentation des deux principaux champs d'expertise de la profession comptable et les regroupements régionaux joueront un rôle déterminant dans chacune des régions du Québec;
- **Promotion de la marque unique de CPA :** la valorisation des marques CA, CGA et CMA cessera et les actions de promotion seront consacrées au rayonnement de l'image de marque du titre de CPA québécois et canadien;
- **Démarche vers la spécialisation :** les démarches seront entreprises pour offrir aux membres la possibilité d'obtenir des titres de spécialistes;
- **Réglementation et comptabilité publique :** la réglementation du nouvel Ordre, notamment son code de déontologie, découlera de la mise en commun des meilleurs éléments des trois réglementations existantes et ses membres conserveront l'exclusivité de l'exercice de la comptabilité publique.

C'est à un projet inspiré de cette vision et respectant ces huit principes fondamentaux que les membres du Conseil d'administration ont donné leur aval en début d'exercice, afin que se poursuivent les discussions sur l'unification de la profession comptable au Québec. C'est avec confiance, en reconnaissant que le projet reflétait bien nos valeurs et nos préoccupations qu'ils ont souscrit au rapport préliminaire que les présidents-directeurs généraux des trois ordres ont soumis, fin avril 2011, à l'Office des professions.

Tout au cours des quatorze derniers mois, les membres du Conseil d'administration ont été saisis des nombreuses questions concernant ce dossier et ont suivi de près l'évolution de toutes les discussions à ce sujet. Plusieurs membres de la permanence ont été mis à contribution au sein des divers comités techniques constitués de représentants des trois ordres d'origine et dont le mandat était de mettre en place les balises du nouvel ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

C'est le fruit du travail de tous les intervenants impliqués qui fait en sorte que le projet d'unification des trois ordres comptables est devenu réalité. Les travaux visant à préparer la transition vers le nouvel Ordre comptable se sont poursuivis intensivement tout au cours de l'année.

Il est important de mentionner qu'avant de formuler notre avis au gouvernement, nous voulions recevoir les commentaires et suggestions de nos membres. Du 15 août au 16 septembre 2011, nous avons donc entrepris une grande tournée provinciale. Avec l'appui précieux de nos sections régionales, nous avons tenu treize séances d'information et d'échanges dans douze villes, totalisant près de 1 200 participants. Un questionnaire subséquent a permis à bon nombre de nos membres de s'exprimer spontanément sur le projet d'unification. La compilation des réponses a confirmé une large majorité favorable au projet.

Nous sommes d'autant plus satisfaits que le projet d'unification a également permis de conclure, de façon positive pour les CGA, le dossier de la comptabilité publique. En effet, à la suite de nombreuses représentations et discussions, une « clause grand-père » en vertu de laquelle les CPA, CGA et les CMA pourront choisir de demander un permis de comptabilité publique « limité » a été introduite dans la loi. Pour obtenir ce permis, ils devront démontrer à l'Ordre qu'ils

respectent les conditions prévues à la loi. Les bénéficiaires de cette clause grand-père seront autorisés à poser uniquement les actes exclusifs qu'ils posaient légalement auparavant.

Le Projet de loi 61, *Loi sur les comptables professionnels agréés*, a été déposé le 28 mars 2012 par le ministre de la Justice et ministre responsable des lois professionnelles, M. Jean-Marc Fournier, et a reçu un excellent accueil. Les trois ordres ont présenté un mémoire conjoint à la Commission des institutions le 2 mai 2012. La Loi instituant l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, a été adoptée par l'Assemblée nationale le 16 mai 2012 et sanctionnée le même jour.

Le Québec fait office de précurseur en matière d'unification des trois ordres comptables et demeure un exemple pour le reste du Canada.

### Une permanence à pied d'oeuvre

Tout au cours de l'exercice 2011-2012, malgré la place prépondérante du dossier de l'unification, l'Ordre s'est fait un devoir et une fierté de maintenir la qualité de ses interventions en matière de protection du public, de promotion de la profession, de services aux membres et de rayonnement du titre.

C'est donc avec empressement que l'Ordre a répondu aux demandes de consultation découlant du champ d'expertise de ses membres. Le mémoire que nous avons soumis au ministre des Finances lors des consultations prébudgétaires a été très bien reçu. Le ministre Bachand avait sollicité notre avis en matière de santé, d'éducation, d'aide aux aînés et de fiscalité, notamment. Par ailleurs, Revenu Québec a consulté l'Ordre dans le cadre de son projet de simplification réglementaire et administrative. Compte tenu de la nature de leur expertise et de la proximité des CGA avec le milieu des PME, l'avis de l'Ordre est recherché et apprécié.

Tout au cours de l'exercice financier, l'équipe de la permanence a déployé des énergies colossales afin de mener à bon port l'ensemble de ses dossiers dont voici un bref résumé.

### Protection du public et Services juridiques

Voici les principales réalisations de cette vice-présidence au cours de l'année.

#### Inscription annuelle et tableau des membres

La dernière phase de l'amélioration du processus de l'inscription annuelle a été couronnée de succès. Le nouveau formulaire d'inscription annuelle obligatoire a démontré son efficacité au cours de l'exercice précédent. Et cette année, nous avons pu répondre au besoin des membres qui exercent en pratique privée qui ont pu compléter le processus d'inscription dès la mi-décembre. Cette mesure leur a permis de s'acquitter de leurs obligations relatives à l'inscription annuelle avant la période fort achalandée de l'année qu'est celle de la préparation des déclarations de revenus.

#### Formation continue obligatoire

L'exercice financier 2011-2012 était la dernière année de la période de référence en cours (2009-2012). L'Ordre a prolongé la période de référence afin qu'elle se termine le 31 août au lieu du 31 mars. Pour plus d'un tiers des membres, il s'agit d'une modification importante, car elle leur évite d'avoir à compléter leur *Rapport de formation continue obligatoire*, voire de devoir suivre des activités de formation afin d'accumuler les heures manquantes, pendant la période des impôts.

#### Inspection et pratique professionnelles

Ces deux fonctions sont directement liées à la protection du public. Au cours de la dernière année, nous avons recadré l'inspection professionnelle. D'une part, nous avons augmenté le nombre d'inspections pour avoisiner les 300 inspections. En plus, nous avons inspecté tous les membres qui exerçaient en comptabilité publique à temps partiel. Enfin, nous avons revu nos méthodes de rédaction de rapports d'inspection afin que ceux-ci soient mieux adaptés au contexte actuel de l'environnement comptable, notamment en matière d'application des normes IFRS.

#### Exercice illégal et usurpation de titres

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des CGA*, l'Ordre a intenté des poursuites liées à l'exercice illégal de la profession, et ce, en vertu de l'article 187.10.1

du *Code des professions* qui prévoit qu'une personne ne peut exercer la comptabilité publique sans être membre de l'Ordre des CGA du Québec ou d'un des deux autres ordres comptables régis par ce code.

### **Formation et perfectionnement professionnel**

Au cours de l'exercice 2011-2012, la vice-présidence Formation et Perfectionnement professionnel a poursuivi ses efforts en vue d'assurer le développement et le maintien des compétences des membres.

#### **Perfectionnement professionnel**

Pour répondre de manière optimale aux besoins des membres en matière de formation, nous avons effectué des consultations, ainsi que des rencontres avec des groupes de formateurs, afin de mieux cerner leurs attentes. Au cours de l'exercice, nos membres ont pu bénéficier d'une offre de quelque 86 activités de formation de haut niveau. Une vingtaine de formations en ligne ont généré 1 810 inscriptions. Les 211 sessions tenues en salle, quant à elles, ont totalisé 5 264 inscriptions.

Des efforts ont été déployés afin de développer davantage l'offre de formations sur mesure destinées à des organisations désirant proposer des formations adaptées aux besoins de leurs employés, et ce, dans leur milieu de travail. À cet effet, deux ententes de service ont été conclues pour la formation en fiscalité des planificateurs financiers de deux institutions financières de la Rive-Sud de Montréal.

Le Comité de fiscalité de l'Ordre a été très actif. Nous avons publié plusieurs articles sur des sujets d'actualités, notamment dans le bulletin *CGA Express*. Le Comité a par ailleurs participé à des rencontres avec Revenu Québec pour traiter de différents aspects de l'administration fiscale. De plus, le Comité a assuré la couverture des budgets fédéral et provincial au printemps 2012 en collaboration avec l'Association de planification fiscale et financière du Québec. Un résumé des mesures fiscales annoncées a été préparé pour nos membres, ainsi qu'un condensé des budgets à la suite d'une présentation faite par Jean-François Thuot, CGA.

#### **Formation**

La vice-présidence a poursuivi ses travaux en vue d'assurer rigoureusement le suivi du cheminement des candidats, afin d'en améliorer certains aspects et leur offrir le soutien nécessaire à la réussite. Des séances de bachotage ont été offertes aux candidats souhaitant bénéficier d'un encadrement pour la réussite de leur examen PA1. Un nouveau formulaire d'évaluation du stage a été développé, ce dernier adopte une approche par compétences. Des efforts ont été déployés pour faciliter l'accessibilité des candidats à un maître de stage. Les critères de qualification des maîtres de stage ont été redéfinis afin de permettre aux candidats de choisir à ce titre leur supérieur immédiat, dès lors que ce dernier possède un titre comptable. Une banque de maîtres de stage a été créée pour faciliter la recherche des candidats.

#### **Une année record**

Le nombre de 459 nouveaux CGA accueillis dans la profession entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012 est un chiffre record en plus de 20 ans pour l'Ordre; il représente une augmentation de plus de 15 % comparativement à l'année 2010-2011. Les inscriptions aux examens ont augmenté de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Les demandes d'autorisation de stage et d'évaluation de stage ont progressé respectivement de 30 % et de 28 % au cours de cette même période.

Les efforts de l'équipe du service de la formation jumelés à la popularité de notre programme sont très certainement déterminants dans l'atteinte de ces résultats.

### **Affaires publiques et communications**

#### **Campagne de notoriété du titre**

Au cours de l'exercice, l'Ordre a poursuivi ses efforts, en arrimage avec CGA-Canada, pour accroître la notoriété du titre CGA. Au moyen d'un nouveau concept publicitaire, axé sur le leadership et les principes de développement durable, la campagne consistait à démontrer l'atteinte de résultats concrets et quantifiables grâce à l'intervention de CGA.

Les messages ont été diffusés sur les réseaux SRC, RDI, et TVA d'octobre 2011 à la mi-mars 2012. De plus, une version imprimée a été publiée dans les magazines *Effectif* de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

du Québec et, en anglais, dans le *HR Magazine*. Sur les réseaux de télévision anglais, deux publicités portaient sur des initiatives en développement durable de la part de CGA.

### Image de marque

En mai 2011, un sondage réalisé auprès de 300 entreprises et 50 gestionnaires en ressources humaines, a permis de mesurer l'impact des campagnes publicitaires et des stratégies mises en œuvre pour augmenter le taux de notoriété du titre CGA. L'étude a démontré que le taux de reconnaissance non assisté du titre CGA a poursuivi son ascension et projette une image très positive, même si le titre de CA est davantage reconnu. Parmi les conclusions de l'étude, mentionnons six caractéristiques du titre CGA liées à la performance :

- Comptable solide pour les opérations financières
- Profondeur et solidité comme expert en affaires
- Professionnel orienté vers des solutions qui dépassent la vérification et la fiscalité
- Gestionnaire et décideur de haut niveau
- Innovateur (nouvelles idées, applications et processus)
- Leader en matière de progrès et changement.

### Étude salariale

Une firme spécialisée a réalisé, en mai 2011, une enquête sur la rémunération des CGA. L'étude fournit aux membres des données portant notamment sur la rémunération directe et indirecte par secteur d'activité, par le nombre d'années d'expérience, par postes occupés, par marchés, ainsi que sur les différents avantages. Le taux de réponse enregistré s'est élevé à 44,4 %.

### Développement de la clientèle étudiante

La clientèle étudiante a été, cette année, au centre de notre action. Une tournée auprès des associations étudiantes a permis de discuter des attentes et des besoins des futurs CGA, suivie d'une révision des stratégies de positionnement. Ainsi, nous avons favorisé la diffusion d'information sur support informatique, écartant les documents imprimés. Des activités personnalisées pour chaque campus et l'utilisation des médias sociaux pour rejoindre la clientèle universitaire sont privilégiées.

Une nouvelle campagne de publicité sous le thème « Les comptables sans limites » a permis à l'Ordre de se

démarquer comme jamais sur les campus universitaires, grâce à un grand nombre de sessions d'informations, d'activités de réseautage et d'événements spéciaux. Nous remercions les associations étudiantes CGA et les membres de l'Ordre qui ont accepté de témoigner de leur parcours de professionnel comptable.

L'Ordre s'est démarqué par la tenue de concours majeurs qui ont permis aux étudiants d'exprimer haut et fort leur volonté de devenir CGA. *Viva Las CGA*, à l'automne 2011, et *Repousse tes limites*, à l'hiver 2012, ont mis à profit les médias sociaux pour la promotion de la profession et du titre CGA auprès des étudiants. Le lancement du concours *Repousse tes limites* a donné lieu à une présence remarquée de l'Ordre dans le métro de Montréal. De janvier à mars 2012, des affiches ont été installées dans la moitié des voitures circulant sur l'ensemble des lignes.

### Rayonnement des sections

La nouvelle politique des sections découlant de la tournée *Synergie* réalisée au cours de l'exercice précédent a été mise en application. Une journée de travail avec les présidents des sections, le 11 juin 2011, a permis un meilleur arrimage des actions sur le terrain avec les objectifs de l'Ordre, en lien notamment avec la communauté des affaires et la clientèle étudiante. Une seconde session de travail avec les présidents des sections s'est déroulée le 29 octobre 2011 pour partager les meilleures pratiques en matière d'organisation d'activités dans leur région.

Au cours des derniers mois de l'exercice, les présidents de section et leurs représentants ont travaillé en étroite collaboration avec leurs vis-à-vis des deux autres ordres comptables, notamment pour mettre en place les conseils d'administration des nouveaux regroupements régionaux consécutivement à l'unification de la profession comptable.

## Remerciements

Au nom de l'Ordre des CGA du Québec, nous voulons exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont œuvré à faire de l'Ordre des CGA une organisation respectée, inscrite dans le tissu socio-économique du Québec. Ces personnes ont fait de la profession de CGA une carrière vivante et attrayante pour de nombreuses générations.

Nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration et du comité exécutif pour leur dévouement et leur clairvoyance, pour avoir veillé à la protection du public en prenant des décisions parfois difficiles.

Nous incluons dans nos remerciements tous les CGA qui ont travaillé dans l'ombre, en mettant leur expertise et leur savoir-faire au service de la profession au sein des comités et groupes de travail de l'Ordre.

Nos sections régionales, leurs conseils d'administration et leurs bénévoles méritent notre reconnaissance à plus d'un titre. Grâce à leur contribution de tous les instants, le rayonnement de notre profession a atteint toutes les régions du Québec. Merci.

L'équipe de la permanence est particulièrement digne d'éloges. Nous avons pu compter en toute confiance sur le comité de gestion et les membres du personnel ; toutes les vice-présidences ont contribué de manière remarquable à l'accomplissement de notre mission et à l'aboutissement de dossiers majeurs. Merci à toutes et à tous.



# Historique : De John Leslie à l'unification de la profession comptable au Québec

Lorsque John Leslie<sup>1</sup>, contrôleur adjoint à la Compagnie des chemins de fer du Canadien Pacifique à Montréal, fonda en 1908 la *Canadian Accountants Association*, son objectif était de faire progresser la connaissance et la recherche en sciences comptables. Non seulement a-t-il tenu promesse, mais il a donné le coup d'envoi à une profession qui a fait preuve de vision et de détermination.

Les comptables généraux accrédités (CGA) sont fiers d'avoir perpétué son œuvre. Non sans efforts, comme le trace à grands traits ce bref historique.

Les faits relatés chronologiquement proviennent de plusieurs sources dont l'ouvrage *Historique de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec – 75 ans (1983)*, ainsi que les rapports annuels et autres archives de l'Ordre des CGA du Québec.

<sup>1</sup> Né à Toronto en 1861, John Leslie choisit Montréal en 1885 et gravit les échelons à la comptabilité du Canadien Pacifique pour atteindre le poste de trésorier et vice-président responsable des finances en 1928.

## 1908 – 1946 : l'Association des comptables généraux

### La naissance d'une profession

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la conjoncture économique est excellente. Le monde des affaires exige de nouvelles techniques d'organisation et de gestion et la demande en comptables professionnels est en croissance. En 1908, quelques comptables montréalais jettent les bases de ce qui deviendra la première association professionnelle de comptables d'inspiration canadienne et, plus tard, l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec.

Fidèle à sa mission, l'Association organise dès 1910 des activités pour ses membres. Rapidement, apparaît le besoin de reconnaissance de son existence légale.

Le 6 juin 1913, le Parlement canadien accorde une charte à l'Association avec droit exclusif d'octroyer à ses membres le titre de CGA (*Certified General Accountant*). La demande d'incorporation nationale est contestée par l'Ordre des CA, et la *Canadian Accountants Association* devra modifier son nom pour *General Accountants Association*.

En vertu de cette charte, l'Association devient responsable de la compétence de ses membres. Elle fixe les exigences en matière de formation et institue des examens.

En janvier 1914, G.W. Parkin est le premier candidat à avoir réussi les examens intermédiaires. La même année, D. Smith, J.H. Bryce et H.T. Clegg ont réussi les examens finals et deviennent les premiers membres CGA à recevoir leur permis de pratique.

À partir de 1916-1917, la profession comptable connaît un essor considérable : le gouvernement fédéral instaure les premiers grands impôts directs. La complexité fiscale rend nécessaire la présence du comptable dans les entreprises et le secteur public. Les universités créent des programmes de formation en comptabilité.

De 1918 à 1920, l'Association réagit promptement aux tentatives faites pour instaurer une loi-cadre régissant la profession comptable au Québec. Parrainé par l'Ordre des CA et l'Institut des comptables et auditeurs, ce projet de loi vise à uniformiser le secteur de la comptabilité sous le contrôle exclusif de ces deux organismes. Devant les

pressions politiques et les vives inquiétudes manifestées par les organisations comptables, le gouvernement rejette le principe de l'uniformisation.

Jusqu'au début des années 1920, la profession comptable est exclusivement masculine. Le 14 février 1921, la question de l'admission des femmes est soumise à l'assemblée générale annuelle, et ... rejetée. Nouvelle motion le 6 décembre 1921 déclarant « qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'Association d'admettre les femmes ». Ce n'est qu'en 1932 que la succursale torontoise accueillera la première femme CGA, Yvy A. Cox.

L'Association consolide ses acquis et son rayonnement dans le pays. Toronto obtient la première succursale le 28 novembre 1921. Les comptables montréalais de l'Association, dirigés par A.J.M. Petrie, CGA, et Lorenzo Bélanger, CGA, fondent la succursale de Montréal le 15 mai 1922. Dès 1923, celle-ci comprend 99 des 198 membres de l'effectif national. Le 27 avril 1926, Québec inaugure sa succursale.

Des difficultés financières apparaissent en contrecoup de la dépression économique. L'Association développe néanmoins sa notoriété et, dès 1931, elle tient ses premières rencontres auprès du *Montreal Board of Trade*. En 1932, tous les CGA du Québec obtiennent, de la part de la Commission municipale du Québec, un permis général de signer des états vérifiés pour le compte des municipalités et des commissions scolaires.

Le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation marque un jalon important pour l'Association. En 1938, Alyce Dingman devient la première femme à recevoir le titre de CGA au Québec. Et pour la première fois, les femmes peuvent assister au banquet annuel de l'Association !

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un essor général revitalise tous les secteurs de l'économie. La compétence de comptables professionnels est recherchée par l'émergence de fonctions nouvelles et la multiplication des marchés.

Depuis 1913, l'Association nationale des CGA veille à la formation de ses membres et à la gestion de leurs intérêts professionnels, et régit leur mobilité. Ils peuvent pratiquer la profession sans restriction, tant à titre de comptables publics et vérificateurs que d'experts-comptables dans l'entreprise privée et la fonction publique.

Devant la multiplicité d'associations comptables au Québec, l'État décide d'intervenir sous le couvert de la protection du public, les gens ayant de plus en plus recours aux comptables. L'État considère que les différentes ramifications de la profession créent la confusion dans l'esprit du public. L'enthousiasme des CGA est mitigé : ils pourraient souscrire à une éventuelle fermeture de la profession, mais sans sacrifier des droits acquis.

Au printemps 1945, l'Ordre des CA soumet un projet de loi provinciale qui, en substance, vise à circonscrire l'exercice de la comptabilité publique au Québec au profit exclusif des CA. Outrée, l'Association s'adresse directement au ministre du Travail, Antonio Barrette, et au ministre du Commerce et de l'Industrie, Paul Beaulieu, CA. Les CGA plaident qu'ils ont reçu une formation complète en comptabilité, qu'ils possèdent toutes les caractéristiques pour pouvoir pratiquer la comptabilité publique et qu'ils poursuivent le même but.

Il n'en faut pas plus pour que les membres des succursales de Montréal et de Québec décident de solliciter, en 1945, l'incorporation provinciale de l'Association, afin de se prémunir dans l'hypothèse d'une nouvelle tentative des CA de fermeture de la profession. On rédige le projet de loi 138 qui instituerait en corporation provinciale les CGA du Québec. Qu'à cela ne tienne, déjà les CA réitèrent leur démarche en présentant, en parallèle, la loi 201. Le premier ministre Maurice Duplessis décide alors, en avril 1946, d'étudier simultanément les projets de loi 138 et 201, devant le Comité des Bills publics. Malgré un solide argumentaire des CGA, le Parlement adopte le projet de loi de fermeture. Le 17 avril 1946 est sanctionnée la loi 201 : *Loi pour régler la pratique de la comptabilité et de la vérification*.

Cette loi interdit de pratiquer la comptabilité publique à toute personne, sauf aux membres de l'Ordre des CA. Elle précise que les CGA et les membres de certaines autres associations « qui exercent la fonction de comptable public comme moyen principal de gagner leur vie, deviennent ipso facto membres de l'Ordre des CA ». De même, cette loi prévoit que les CGA qui pratiquent dans l'entreprise privée pourront revenir à la comptabilité publique en prouvant qu'ils résident dans la province et qu'ils ont pratiqué depuis un an à titre de comptables publics.

De plus, Québec adopte la Loi constituant en corporation

l'Association des comptables généraux licenciés de la province de Québec. Les CGA obtiennent enfin la reconnaissance de leur statut juridique au niveau provincial et, donc, un titre réservé. Selon l'article 25 de cette loi « nul membre de la corporation ne pourra pratiquer dans la province comme comptable public. » Mais la loi 201 comprend aussi quelques exceptions : les CGA peuvent pratiquer la comptabilité et la vérification des comptes des municipalités, des coopératives, des commissions scolaires et des caisses d'épargne et de crédit.

## 1946 – 1973 : l'Association des comptables généraux licenciés de la province de Québec

### Un tournant

Le monopole des CA sur la comptabilité publique persiste et le public ne comprend pas mieux les rôles respectifs du vérificateur et du comptable. Les CGA poursuivent leurs efforts en vue de maintenir à un niveau élevé leur compétence professionnelle.

De 1946 à 1956, l'Association connaît une période difficile, le recrutement étudiant est insuffisant, les budgets s'effritent. Cette situation serait la conséquence de la loi de fermeture de 1946 et on recherche de nouvelles orientations, dont l'éventualité de voir un jour la réouverture de la loi 201...

Appuyé par l'Association nationale, le Conseil provincial s'emploie à reconstruire l'organisation sérieusement atteinte par la loi de 1946.

En plus de fixer des normes d'excellence et d'imposer des examens aux candidats, l'Association élabore son propre cours par correspondance, à l'instar de l'Association de la Colombie-Britannique. De 1957 à 1959, elle conclut des ententes avec plusieurs universités.

Les effectifs augmentent et les tâches administratives aussi. Le Conseil provincial centralise l'administration à Montréal. On augmente la cotisation, on fait de la publicité, on entreprend des relations publiques et on engage une secrétaire à temps plein.

Les années 1960 : la Révolution tranquille, une phase clé de l'histoire du Québec. Et de l'histoire de l'expertise comptable qui connaît une autre période d'expansion. La décennie voit

aussi apparaître l'ordinateur, grande révolution technologique. En 1965, un premier code de déontologie entre en vigueur au Québec.

C'est à cette époque que se rallument des volontés à l'effet de supprimer les clauses restrictives pour les CGA depuis 1946. Hélas, pour déposer un projet d'amendement, l'Association doit obtenir le consentement préalable de l'Ordre des CA, selon une clause ajoutée en 1947. Forts de leur conviction, les dirigeants de l'Association demandent au législateur, en 1965, d'abroger l'article 25 de la loi d'incorporation provinciale de 1946 pour le remplacer par l'énoncé suivant : « Tout membre de la corporation peut pratiquer dans la province comme comptable public ». Ce qui devait arriver arriva : l'Ordre des CA conteste le projet de loi.

Les effectifs de l'Association connaissent une hausse sensible, se chiffrant à 825 CGA et 1426 étudiants en 1970, soit une augmentation d'environ 60 % depuis 1966. Le personnel du secrétariat est doublé.

De 1968 à 1970, l'Association poursuit la revendication des pleins droits de vérification publique pour les CGA. Malgré le maintien du *statu quo* de l'Ordre des CA en ce qui a trait à son droit de veto depuis 1946, l'Association retourne devant le législateur.

En février 1970, l'Association demande à l'Assemblée nationale d'enchâsser dans sa charte provinciale l'ensemble de ses droits. En présentant un projet de loi privé, elle veut redéfinir et consolider le champ d'activité des CGA en éliminant certaines carences de la législation de 1946. Après la publication de ce projet de loi dans la *Gazette officielle du Québec*, les CA proposent une rencontre des deux organismes. Les discussions entre CA et CGA n'aboutissent pas et le projet de loi n'est pas déposé à l'Assemblée nationale. *A fortiori*, le gouvernement décide qu'aucune nouvelle mesure législative à caractère professionnel ne sera introduite avant le dépôt du rapport de la Commission Castonguay-Nepveu. Celle-ci, formée en 1966, est chargée d'étudier la question très large des services de bien-être social et de santé au Québec. Dans ses travaux, la Commission a examiné le rôle des professions « organisées » et dénote « plusieurs anomalies et disparités qui, notamment, conduisent à une hiérarchie de corporations, ce qui va à l'encontre du principe même de la compétence exclusive selon laquelle elles sont édifiées ».

En novembre 1971, le gouvernement Bourassa présente le projet de loi 250, intitulé le *Code des professions*, mais ce projet de loi perpétue la situation confuse qui existe dans la profession comptable depuis 1946. Le Code répartit les comptables en deux groupes : les professionnels d'exercice exclusif qui bénéficient de certains droits et les professionnels à titre réservé qui se voient interdire la pratique publique de la comptabilité et les CGA risquent d'être privés des quelques droits de vérification qu'ils ont conservés depuis 1946. De plus, la *Loi des comptables agréés* ou loi 264 consolide le monopole des CA sur certaines pratiques de la profession comptable.

L'Association réagit promptement devant une nouvelle fermeture de la pratique publique de la comptabilité. Elle dénonce la loi arbitraire de 1946 et les dispositions des deux projets de loi à l'étude qui portent atteinte aux intérêts du public et à ses membres, devant la Commission spéciale des corporations professionnelles. Elle propose un plan global de réorganisation et recommande au législateur d'adopter une loi-cadre. Le 16 mars 1972, la Commission spéciale entend les représentants des organismes comptables. L'Association des CGA préconise de réunir les trois associations : CGA, CA et RIA. La spécialité de vérification serait nettement établie et ne pourrait s'exercer qu'en vertu d'un système de permis. Un nouveau titre d'expert-comptable serait créé selon la nouvelle corporation unifiée.

La Commission spéciale recommande à chacun des organismes comptables d'entamer des pourparlers en vue d'un regroupement de toute la profession comptable. Les trois principaux groupes se rencontrent. Dans une lettre commune au ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Saint-Pierre, le 16 novembre 1972, les trois groupes évoquent les difficultés qui freinent le processus de fusion. Toute l'année, les comités de négociation poursuivent leurs discussions. Entretemps, pressée par les échéances, l'Assemblée nationale vote à l'unanimité, en juillet 1973, les deux projets de loi 250 et 264, tout en demandant aux trois corporations de solutionner le problème de la profession. Les modifications législatives survenues de 1946 à 1973 ont toujours été considérées comme étant des « mesures temporaires », le législateur tenant pour acquise l'éventualité d'une fusion prochaine des regroupements de comptables, fusion qui ne s'est jamais réalisée.

Avec l'adoption du *Code des professions*, sont créées deux corporations professionnelles à titre réservé, les CGA et

les RIA, alors que la *Loi des comptables agréés* confère de nouveau l'exercice exclusif de la comptabilité publique aux CA et reconduit les exceptions de 1946. L'Association devient la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec. Le Parlement, quant à lui, s'en remet à l'Office des professions du Québec pour « amener les corporations à se concerter ». En 1973, malgré ces aménagements, les CGA n'ont toujours pas accès à la comptabilité publique.

## 1973 – 1982 : la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec

### Un nouveau système professionnel et la protection du public

Par la promulgation du *Code des professions* en 1973, l'État intervient directement dans la réglementation des professions. L'Office « veille à ce que chaque corporation assure la protection du public. Dès lors, la Corporation professionnelle des CGA du Québec sera administrée par un Bureau constitué de CGA élus par les membres et de personnes nommées par l'Office.

La Corporation crée un comité d'inspection professionnelle, nomme un syndic et forme un comité de discipline.

En février 1976, le Bureau de la Corporation adopte un règlement qui inclut le diplôme universitaire de premier cycle parmi les conditions d'admission à la profession. Mais le gouvernement décrète un moratoire en regard de cette exigence, la considérant inutile à l'amélioration de la qualité des services offerts au public.

Immuablement, la Corporation poursuit son offensive en vue de convaincre l'État de reconnaître aux CGA les pleins droits d'exercice en comptabilité publique.

Fin 1982, la Corporation se dote d'un plan stratégique orienté sur l'obtention des pleins droits de vérification, le maintien de normes professionnelles élevées et l'image corporative.

Des médailles d'excellences destinées à souligner le mérite académique exceptionnel de certains nouveaux diplômés sont décernées dorénavant aux étudiants qui se classent aux trois premiers rangs aux examens finals. Quatre femmes remportent ces honneurs en 1982.

## 1983 – 2008 : l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec

### Une œuvre presque achevée

Ce quart de siècle témoigne de la cohérence et de la persévérance des dirigeants qui se succèdent aux commandes de l'Ordre pour la récupération des droits d'exercice en comptabilité publique pour les CGA. Cette revendication d'un droit légitime aura exigé de la part des CGA et de leurs dirigeants une somme colossale d'efforts, de frustrations, d'espoirs, avant de voir la lumière au bout du tunnel, en 2007.

Durant ce temps, la Corporation remplit son mandat de protection du public et sa mission, tout en donnant à la profession CGA ses lettres de noblesse.

En 1983, la Corporation fête son 75<sup>e</sup> anniversaire. Le point culminant des célébrations a lieu le 15 octobre 1983 lors de la remise des permis.

**Dossier comptable – suite.** En 1984, lors d'une rencontre des trois corporations comptables, le président de l'Office dépose trois hypothèses de regroupement. Mais les négociations n'aboutissent pas et le *dossier comptable*, comme on le qualifie alors, est clos. Pour l'instant.

Déjà, des propos teintés d'amertume mettent en doute la volonté des politiciens de faire évoluer la situation. De consultations en discussions, rien ne bouge. « S'il le faut, nous réajusterons le tir, pour nous assurer qu'un jour les membres de la Corporation des CGA récupéreront l'entité de leurs droits ! »

La Corporation présente plusieurs mémoires : les activités de Revenu Canada Impôt, l'avenir du cégep de demain, la capitalisation des entreprises... La Commission des valeurs mobilières et la Commission d'étude sur la réforme des municipalités bénéficient également des recommandations des CGA.

En 1986, l'informatisation du siège social progresse. La Corporation est la première à exiger de ses futurs membres qu'ils intègrent l'utilisation de la microinformatique dans leur formation.

**Dossier comptable – suite.** En 1987 est émise l'idée d'adopter une nouvelle stratégie pour favoriser la progression positive du *dossier comptable*. Des pourparlers ont lieu en vue du regroupement des trois corporations comptables et ... les parties signent un protocole d'entente. Le ministre responsable des lois professionnelles sanctionne la démarche. Le rejet du protocole par l'Ordre des CA au printemps 1988 modifie à nouveau les règles du jeu. La Corporation des CGA reprend son bâton de pèlerin et demande au gouvernement de se prononcer sur le projet de loi des comptables généraux licenciés du Québec déposé le 14 juillet 1988. La réaction de l'Office au ministre se fait attendre. La Corporation a réussi à préserver un certain *statu quo* et, dans la foulée, réitère sa demande des pleins droits d'exercice en comptabilité publique.

Dès janvier 1988, le baccalauréat est exigé en vue de l'obtention du titre professionnel CGA.

Pendant ce temps, des événements sociopolitiques, comme le Traité du libre-échange et le krach boursier d'octobre 1987, jalonnent l'univers de la comptabilité. La mobilité interprovinciale est également à considérer. Afin de maintenir le niveau de qualité de l'exercice des CGA, la profession doit accepter de s'adapter. La formation continue devient une priorité.

Une nouvelle offensive promotionnelle est lancée en 1988 dans les médias provinciaux imprimés. Sous le nom de Têtes d'affiche, avec pour vedette de vrais CGA, cette campagne vise autant le sentiment d'appartenance des membres que le monde des affaires. Autre innovation, un service de placement est mis sur pied pour les CGA.

**Dossier comptable – suite.** À l'invitation de la Corporation, les CGA se sont mobilisés à la fin de l'été 1989 pour approcher de manière concertée et préparée, les candidats-députés dans toutes les circonscriptions et « leur faire part de l'injustice dont les CGA font l'objet au Québec. » Au printemps 1990, 5 000 CGA écrivent à leur député, lui expliquant les raisons pour lesquelles le monopole actuel des CA sur les pleins droits doit être abrogé. Puis des délégations de CGA rencontrent les députés. Le président et les vice-présidents se rendent chez les ministres, leur remettent le projet de loi révisé des CGA et sollicitent leur appui.

En 1989, le *John Leslie Award*, distinction nationale soulignant une contribution exceptionnelle à l'avancement de la profession, est attribué pour la première fois à un membre de la Corporation, soit à Jean Perron, FCGA.

**Dossier comptable – suite.** Malgré la croisade qu'ils mènent contre une loi « injuste », les CGA occupent une place de premier ordre au sein des entreprises québécoises. Leurs perspectives sont « truffées d'optimisme », malgré les épisodes qui permettaient chaque fois d'espérer l'atteinte de l'objectif. Ainsi, au cours de l'année 1991, les rencontres entre les parties se multiplient. Les CGA gagnent des appuis et, souvent, une écoute réceptive, tout en maintenant des liens privilégiés avec la députation. Le 20 juin 1991, l'Office soumet son avis au ministre. La Corporation est consternée : l'Office prône le renforcement du monopole accordé aux CA. Le modèle de législation de la profession comptable en Alberta, invoqué par la Corporation, est écludé. De surcroît, l'Office préconise la perte de droits acquis des CGA.

Un mémoire exhaustif préparé par les CGA relèvera les contradictions de l'Office, par rapport à son avis de 1981, leur accordant l'accessibilité au marché de la vérification. Tout cela va dans une direction opposée aux récentes législations qui ont confirmé les pleins droits aux CGA de trois autres associations canadiennes. La Corporation invoque également une infraction à l'article 26 du *Code des professions*, car les CGA justifient bel et bien les qualifications nécessaires pour exercer dans le champ de la vérification. Le président de l'Office, lors d'une rencontre avec les administrateurs, précise, début 1992, qu'il n'était plus question de notamment retirer des droits acquis aux CGA et que l'Office chercherait une solution pour satisfaire leurs revendications. Mai 1992 : tous les CGA sont invités à écrire une lettre personnelle à leur député. La réponse des membres est fulgurante.

La Corporation compte 5 000 membres en 1991, dont 27 % de femmes. De nouveaux comités sont créés. Un premier sondage sur les salaires est publié. Un autre sondage réalisé en automne 1992, révèle une notoriété accrue des CGA : 86 % des personnes interrogées connaissent le titre et l'associent à la profession comptable. En 1993, un nouveau règlement permet, entre autres, l'encadrement des candidats qui complètent leur stage d'expérience pratique, par des maîtres de stage.

**Dossier comptable – suite.** Pour sortir de l'impasse politique, la Corporation passe à l'offensive : elle conteste la constitutionnalité de l'article 24 de la *Loi sur les comptables agréés*, en vertu des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, afin de le faire annuler. Elle élabore un projet qui permettrait aux CGA d'assurer les mandats de vérification de leurs clients.

En commission parlementaire, le 24 février 1992, la Corporation fait ressortir la contradiction des avis (1981 et 1991) de l'Office sur l'ouverture du champ de vérification aux CGA, et autres griefs. La sanction du projet de loi 82, le 15 juin 1993, met en lumière une nouvelle incohérence : « N'est-il pas aberrant de constater que les CGA ne peuvent pas vérifier les états financiers d'une petite entreprise (...) et peuvent vérifier les opérations financières des collègues

et des municipalités administrant des budgets qui s'élèvent à des millions de dollars et emploient des centaines de personnes. »

Le territoire des sections est agencé à celui des régions administratives en portant à treize le nombre de sections. Une innovation porte sur les campagnes de publicité auprès des étudiants, véhiculée par un réseau d'affichage dans... les salles de toilettes des universités.

En 1994, à la suite d'une modification au *Code des professions*, à l'instar de toutes les corporations professionnelles du Québec, le nom de l'organisation change pour devenir l'Ordre des CGA du Québec. Le *Code de déontologie* est révisé intégralement.

**Dossier comptable – suite.** Le 2 novembre 1994, l'Ordre dépose une requête en Cour supérieure pour faire annuler l'article 24 de la *Loi des comptables agréés*.

En 1995, pour la première fois, une femme, Sylvie Voghel, FCGA, est élue présidente de l'Ordre.

La croissance du commerce mondial exige une harmonisation des principes comptables ainsi que des normes de présentation de l'information financière. Une entente est signée avec l'École des HEC et Télé-université pour le développement d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en finance corporative qui donnera accès au titre de spécialiste en finance d'entreprise, dès avril 1997, suivi en 2000, d'un programme d'agrément de 2<sup>e</sup> cycle en performance financière.

**Dossier comptable – suite.** En 1995, l'Ordre reçoit une nouvelle offre de l'Ordre des CA en vue d'un regroupement des professions comptables. Les pourparlers reprennent avec un « optimisme modéré ».

Une campagne publicitaire étudiante est lancée sur le thème : *Une carrière passionnante ça débute par un emploi passionnant*. Pour suivre le progrès, l'Ordre a mis en ligne son premier site Internet. Un nouveau logo est élaboré pour améliorer la puissance de communication visuelle de l'Ordre.

**Dossier comptable – suite.** Le recours en vertu des Chartes est contesté par les CA. Quelques soubresauts mineurs jalonnent l'avancement du dossier.

Dans le cadre d'une nouvelle planification stratégique, la mission de l'Ordre a été modifiée et se lit ainsi :

*En vue de la protection du public, l'Ordre s'assure que ses membres dispensent des services professionnels pour que leurs employeurs ou clients atteignent la performance financière optimale.*

Devant la progression du nombre de membres en cabinet privé, deux inspecteurs supplémentaires sont embauchés pour le programme d'inspection professionnelle. En 1998-1999, 189 membres ont bénéficié du programme, ce qui correspond à une augmentation de 45 %.

La structure administrative de l'Ordre subit une cure d'amaigrissement. De 25 comités, on passe à 15. Le siège social a été remanié et comprend maintenant trois vice-présidences. Le poste de directeur général est transformé en président-directeur général.

**Dossier comptable – suite.** Les audiences relatives au recours en nullité intenté par l'Ordre des CGA et certains comptables généraux licenciés se déroulent du 6 au 27 novembre 2000. Dans la foulée, de nombreuses rencontres de sensibilisation ont lieu entre CGA et députés provinciaux. Nonobstant, le juge Dalphond rend une décision

défavorable en juillet 2001. Une délégation de l'Ordre fait le tour des sections régionales pour informer et mobiliser les membres. Un nouveau millier de lettres est envoyé aux députés. Un comité neutre formé par le gouvernement du Québec en mars 2003 va étudier la formation exigée par les trois ordres comptables du Québec.

La comptabilité publique devient de plus en plus accessible à tous les experts-comptables dans les autres provinces du Canada, notamment en Ontario.

Un projet de règlement sur l'exercice de la profession en société donnant suite à l'adoption de la loi 169 entre en vigueur en 2005. Le Programme d'agrément professionnel en performance financière (PAPPF) devient obligatoire en 2004.

**Dossier comptable – suite.** Quant au recours en nullité, la Cour d'appel confirme les conclusions de la Cour supérieure qui stipule que la décision est de nature législative et non juridique. L'Ordre raffermi ses liens avec les autres ordres comptables québécois. Après plusieurs mois de pourparlers, les trois ordres comptables décident, d'un commun accord, de mettre un terme aux démarches entreprises en vue de l'unification de la profession.

L'année 2005 marque un record en termes d'inscription des étudiants à l'Ordre : 594 par rapport à 541 l'année précédente, soit une augmentation de quelque 10 %. Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables généraux licenciés du Québec* entre en vigueur début 2006. Tout CGA doit accumuler 60 heures de formation liée à sa pratique à chaque cycle de trois ans.

**Dossier comptable – suite.** À la demande du ministre, l'Office entreprend, en novembre 2005, une discussion sur le partage des pleins droits, devant conduire, à terme, à l'adoption d'une nouvelle loi-cadre. Des possibilités de développement paraissent de nouveau à portée de main.

L'Ordre se donne une nouvelle mission : *Garantir le professionnalisme des CGA et promouvoir leur rayonnement.*

Sa vision : *Être le leader de la profession comptable.*

Ses valeurs : *L'intégrité, la transparence, le respect et l'équité.*

**Dossier comptable – suite.** Le 14 décembre 2006, le ministre dépose à l'Assemblée nationale le projet de *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique*. Mort au feuilleton, à la suite du déclenchement des élections générales de mars 2007, le projet de loi est réintroduit au deuxième semestre de 2007.

Le nouveau site Internet est mis en ligne avec des fonctionnalités interactives. Un programme en expertise professionnelle (PEP) est instauré. L'Ordre signe une entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour l'intégration de personnes formées à l'extérieur et qui veulent devenir CGA.

**Dossier comptable – suite.** Après 100 ans d'excellence, la reconnaissance !

Le 18 décembre 2007 est une date déterminante dans l'histoire des CGA. Le gouvernement du Québec adopte la *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés* qui redonne aux CGA le droit à la comptabilité publique. Une fois les règlements adoptés par le gouvernement, les CGA qui obtiennent le titre d'auditeur pourront exercer la comptabilité publique et la vérification comptable des entreprises. La persévérance de plusieurs générations de CGA a porté fruit.

## 2008 à 2012 : l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec

### Innovation et modernité : CPA, CGA

Dans sa volonté d'ouverture au monde, l'Ordre conclut en 2008 plusieurs ententes de reconnaissance mutuelle (Royaume-Uni, Australie, Irlande). Le 17 octobre 2008, il signe avec le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables de France et la CCNC, un « engagement sur la reconnaissance des qualifications professionnelles », dans le cadre d'une entente historique entre le Québec et la France.

L'année 2008 est aussi celle du Centenaire marqué par plusieurs événements de prestige, en présence de plusieurs ministres. Un nouveau programme en expertise professionnelle CGA est implanté dans les universités. Le 18 décembre 2009, l'Ordre accueille les premiers CGA auditeurs et CGA auditrices, qui seront au nombre de 615 début mai 2012.

En 2009, les CGA du Québec sont officiellement reconnus à titre de comptables généraux accrédités, en vertu de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*, changeant ainsi le nom de l'Ordre et du titre professionnel, passant de comptable général licencié à comptable général accrédité. Cette loi réserve également aux membres des ordres comptables le droit d'effectuer une mission de compilation.

Une réflexion sur la gouvernance conduit le Conseil d'administration de l'Ordre à réduire progressivement le nombre des administrateurs, passant de 20 en 2009 à 9 en 2012-2013.

Fidèle à sa recherche d'excellence, l'Ordre conclut un partenariat (*Professorship HEC*) en vue d'encourager et promouvoir la recherche dans le domaine de l'expertise professionnelle en comptabilité jusqu'en 2013.

Pour permettre à l'organisation de répondre aux besoins de ses membres, l'Ordre procède à la réingénierie des processus opérationnels, met en place une nouvelle équipe de direction et révisé la structure organisationnelle. La publication du nouveau magazine *Espace CGA* et la refonte du site Internet visent à mieux informer les membres, les partenaires et le public.

**Dossier comptable – suite.** Ce dossier connaît des rebondissements inattendus. Pour les CGA qui veulent obtenir un permis de comptabilité publique, la diminution de la demande en matière d'audit pose un enjeu majeur. En effet, l'une des conditions imposées consiste à cumuler 625 heures d'expérience en audit, et ce, au plus tard le 21 décembre 2012, c'est-à-dire dans un délai de cinq ans à compter de la loi adoptée le 18 décembre 2007.

Dans un mémoire présenté à l'Office en janvier 2011, l'Ordre recommande, notamment, pour corriger cette situation, de fixer la date d'effet du délai de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur des premiers règlements. En effet, les règlements n'ont été adoptés que deux ans plus tard, réduisant le délai réel pour l'obtention d'un permis de comptabilité publique à seulement trois ans.

Au dépôt du mémoire, l'Office déclenche une réflexion avec les trois ordres comptables à l'effet d'uniformiser les règlements, maintenant que les principales différences sont aplanies. Les trois ordres, dans une volonté réelle d'arriver à une solution, amorcent à nouveau une réflexion sur l'unification de la profession comptable qui se solde par un avis favorable.

Les CGA accordent une grande vigilance à l'intégration de leurs valeurs dans le rapport que les trois ordres soumettent, fin avril 2011, à l'Office. L'objectif poursuivi est l'adoption d'une loi créant le nouvel Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, dont la finalité est le renforcement de la protection du public et la création d'une porte d'entrée unique à la profession comptable.

Avant de formuler leur avis au gouvernement, les trois ordres ont effectué, en août et septembre 2011, une tournée provinciale d'information et d'échanges afin de rencontrer leurs membres. Un questionnaire a permis aux membres de s'exprimer spontanément. La compilation des réponses a montré une majorité favorable au projet.

Dès octobre 2011, les trois ordres comptables travaillent ensemble à planifier et à préparer la transition. Le projet de loi 61, *Loi sur les comptables professionnels agréés*, est déposé le 28 mars 2012 par le ministre de la Justice et ministre responsable des lois professionnelles, Jean-Marc Fournier. Les trois ordres donnent leur avis à la Commission des institutions le 2 mai 2012.

Le projet de loi prévoit une « clause grand-père » en vertu de laquelle les CPA, CGA et les CPA, CMA qui faisaient certaines activités de comptabilité publique pourront choisir de demander un permis limitatif leur permettant de continuer à poser les actes qu'ils posaient légalement à la date du dépôt du projet de loi. Les membres admissibles à ce permis limitatif devront faire leur demande dans les 12 mois de l'entrée en vigueur de la loi. Les détenteurs d'un tel permis seront inscrits à un registre sur une base annuelle. Le privilège rattaché à cette clause grand-père disparaîtra pour le membre qui cessera d'être inscrit au registre.

En matière de protection du public, l'Ordre poursuit son action. Par exemple, la formation continue étant devenue obligatoire, un campus virtuel est développé pour aider les membres à se conformer au règlement. Des cours en perfectionnement professionnel sont proposés en fonction de la spécificité régionale. Le programme d'inspection professionnelle est recadré en termes de prévention.

L'utilisation de supports informatiques, plutôt que des documents imprimés, pour assurer la promotion de la profession connaît un grand succès. Des efforts considérables sont déployés pour assurer la présence de l'Ordre dans les médias sociaux. La campagne *Comptables sans limites* accroît la proximité avec les jeunes. La stratégie porte fruit : 2 700 étudiants sont engagés dans la formation CGA en 2011, un nombre record.

La dernière remise officielle des permis CGA, avant la création de l'Ordre des comptables professionnels agréés, a lieu en le 31 mars 2012. Au cours d'une cérémonie empreinte d'émotion, 152 diplômés reçoivent leur titre de CGA.

L'Ordre s'engage en 2011 dans la création du Centre de recherche CGA à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, à raison de 50 000 \$ par an sur cinq ans, pour la recherche et des bourses étudiantes.

Statistiques : le nombre de candidats à la profession a augmenté de 100 % en cinq ans. Au 31 mars 2012, l'Ordre compte 8 801 membres.

**Dossier comptable – suite et fin.** Le 16 mai 2012, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 61 « *Loi sur les comptables professionnels agréés* ». La loi est sanctionnée et entre en vigueur le même jour. L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec est né.

Le Québec fait office de précurseur dans l'unification des ordres comptables et demeure un exemple pour le reste du Canada.

Cent quatre ans après sa fondation, l'organisation que fut l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec est fière de contribuer à l'évolution de la profession comptable qui a toujours su démontrer une recherche d'excellence dans l'intérêt du public et de la société québécoise.

# Présidents depuis la création de la profession en 1908

De la création de la *General Accountants Association* à la fin de l'histoire de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec, 94 comptables dédiés ont présidé aux destinées de la profession. Au nom de tous les CGA, l'Ordre salue le travail colossal qu'ils ont effectué afin d'assurer le développement de la profession et le respect des droits de pratique de ses membres.

1908-1911	John Leslie, Esq.	1945	F.D. Clark, CGA	1981	Gilbert Vervaeet, FCGA
1911-1913	H.R. Mallison, Esq.	1946	L.A. Inkster, CGA	1982	Paul-André Malo, FCGA
1913	John Leslie, Esq.	1946	L. Paul Duchaine, CGA	1983	Germain Grégoire, FCGA
1914	W. W. Finlayson, Esq.	1947	E.H. Nicholson, CGA	1984	André Russo, FCGA
1915	F.J. Walker, Esq.	1948	René Breton, CGA	1985	Marcel Chaussé, FCGA
1916-1918	J. Thurston Smith, CGA	1949	Alex Sybionak, CGA	1986	Réal Michaud, FCGA
1919	D. Smith, CGA	1950	J. Albert Vézina, CGA	1987	Jacques Leroux, FCGA
1920	E.C. Baker, CGA	1951	Jacques Paré, CGA	1988	Marcel Hardy, FCGA
1921	Hugh F. Kerrin, CGA	1952	Dominique Bertrand, CGA	1989	Jacques Héту, FCGA
1922	A.J.M. Petrie, CGA	1953	Don Allan, CGA	1990	Jean Précourt, FCGA
1923	Lorenzo Bélanger, CGA	1954	Henri Giroux, CGA	1991	Richard Soublière, FCGA
1924	M. J. Smith, CGA	1955	Roger Fortier, CGA	1992	Rénauld Vigneault, FCGA
1925	L.P. Lortie, CGA	1956	Alexandre Couture, FCGA	1993	Nelson D'Amours, FCGA
1926	T.H. Frankling, CGA	1957	T. Waite, CGA	1994	Pierre Barnès, FCGA
1927	A.M. Reaper, CGA	1958	Jacques Légaré, CGA	1995	Sylvie Voghel, FCGA
1928	L.P. Morin, CGA	1959	Jean-Louis Jarest, FCGA	1996	Mario D'Amours, FCGA
1929	E. E. Read, CGA	1960	Sarto Kirouac, FCGA	1997	Michel Guindon, FCGA
1930	Ladislav Joubert, CGA	1961-1962	E.A. Hayhurst, FCGA	1998	Jocelyn Dion, FCGA
1931	W.R. Stevens, CGA	1963	Hughes Fontaine, CGA	1999	Jocelyne Houle-LeSarge, FCGA
1932	L.E. Barry, CGA	1964	Marcel Tremblay, CGA	2000	Mario Lafond, FCGA auditeur
1933	W.H. Moffitt, CGA	1965	Victor Macdonald, FCGA	2001	Dany Girard, FCGA
1934	H.A. Tipple, CGA	1966-1967	Ernest Maheux, FCGA	2002	Chantal Bélanger, FCGA
1935	K.G. Pendock, CGA	1968	Walter Godbehere, FCGA	2003	Luc Provencher, FCGA
1936	J.H. Weeden, CGA	1969	Robert Motard, FCGA	2004	Alain Laplante, FCGA
1937	Wm. Bentley, CGA	1970	Gérard St-Pierre, FCGA	2005	Ginette Fortin, FCGA, Pl. Fin., ASC
1938	G.P. Fairbairn, CGA	1971	Jean-Claude Lacroix, FCGA	2006	Michel P. Laliberté, FCGA auditeur
1939	A. Spier Keiller, CGA	1972	André St-Jacques, FCGA	2007	Pierre Samson, FCGA auditeur
1940	A. Hutchison, CGA	1973	Bernard Massé, FCGA	2008	Danielle Hébert, FCGA
1941	G. Choquette, CGA	1974	Hector Laliberté, FCGA	2009	Denis Riendeau, FCGA
1942	P.H. Dorval, CGA	1975	Gérald Sinotte, FCGA	2010	Marco Pilon, FCGA, OMA
1943	W.R. Leavitt, CGA	1976	Olivier Lapointe, CGA	2011	Stephan Robitaille, FCGA, CFA, MBA
1944	R.M. Horning, CGA	1977 à 1980	Fernand R. Plante, FCGA auditeur		

# Récipiendaires du Prix John-Leslie

Le prix John-Leslie a été créé en 1988 en l'honneur du fondateur et premier président de CGA-Canada. Attribué par CGA-Canada, il souligne les réalisations de CGA hors du commun qui se sont distingués, à l'échelle nationale, en rendant des services exceptionnels au milieu des affaires, à la collectivité, au milieu politique ou aux arts, ou en surmontant un handicap physique. Ce prix n'est remis qu'à une seule personne par année, mais pas nécessairement tous les ans.

L'Ordre des CGA félicite sincèrement les cinq récipiendaires québécois du Prix John-Leslie et les remercie de leur contribution exceptionnelle.

1989	Jean Perron, FCGA
2001	Luc Provencher, FCGA
2004	Fernand Fontaine, FCGA
2008	Sylvie Voghel, FCGA
2010	Pierre Barnès, FCGA

## Membres à vie

Le titre de « membre à vie » est octroyé au CGA ayant rendu des services exceptionnels à l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec, à la profession comptable et à la collectivité en général, tant sur le plan professionnel que sur le plan social ou humain.

L'Ordre remercie sincèrement ses membres à vie pour leur apport remarquable au développement et au rayonnement de la profession.

À la fin de l'exercice financier 2011-2012, 30 membres à vie étaient inscrits au Tableau de l'Ordre.

Norman Angell, CGA  
Luc Baribeau, CGA  
Daniel Boily, CGA  
Jocelyn Bonin, CGA  
Alain Borduas, CGA  
André Boulais, CGA auditeur  
Alain Breault, CGA  
Denis Chapleau, CGA  
Sylvie Choronzey, CGA auditrice  
Guy Deslandes, CGA  
Nicole Fournier, CGA  
Claude Francoeur, CGA  
Laurien Gagnon, CGA  
Monique Giroux, CGA  
Yvon Gosselin, CGA  
Ghislain Lafrance, CGA  
Réjean Langlais, CGA  
Paulette Legault, CGA  
Alain Martineau, CGA  
Pierre Monty, CGA auditeur  
Max Nemni, CGA  
Gilles Nolet, CGA  
Jacques Ouellet, CGA  
Roland Page, CGA  
Jacques Paré, CGA  
Gilles Paré, CGA  
Claire Pelletier, CGA  
Jean-Paul Perreault, CGA  
François Poulette, CGA  
Gilles Tremblay, CGA

## Membres fellow

Le titre de fellow, FCGA, est une distinction honorifique décernée par CGA-Canada. Il est attribué aux membres qui rendent ou ont rendu des services exemplaires à CGA-Canada, à une association de CGA d'une province ou de l'étranger, à une association régionale, à la profession comptable ou à la collectivité, ou qui se sont distingués de diverses façons.

L'Ordre des CGA du Québec est heureux et fier de saluer le travail de ses membres fellow et les remercie de servir de modèle aux futures générations de comptables professionnels.

À la fin de l'exercice financier 2011-2012, 108 membres fellow étaient inscrits au Tableau de l'Ordre.

Fodil Adjaoud, FCGA	Ginette Fortin, FCGA	Marcel Marquis, FCGA
Gilles Arbour, FCGA	Serge Fournier, FCGA	Réal Michaud, FCGA
Roger-Arthur Ashby, FCGA	Alfonso Gagliano, FCGA	Sylvain Moreau, FCGA
Denis Aubé, FCGA	Yves Gagnon, FCGA	Michel Morin, FCGA
Pierre Barnès, FCGA	André Gauthier, FCGA	Massimo Pacetti, FCGA
Serge Beaugard, FCGA	André Gervais, FCGA	Jean-Paul Page, FCGA
Gaston Bédard, FCGA	Yvon Gingras, FCGA	Laval J. Pagé, FCGA
Gilles Bédard, FCGA	Alain Girard, FCGA	Gérard Paquet, FCGA auditeur
Chantal Bélanger, FCGA	Dany Girard, FCGA	Gérard Parent, FCGA
Marcel Bélanger, FCGA	Marcel Godbout-Lavoie, FCGA	François Paulin, FCGA
Edward-G. Bierbrier, FCGA	Sylvie Grondin, FCGA	Jean Perron, FCGA
Diane Bigras, FCGA	Michel Guindon, FCGA	Danièle Pérusse, FCGA
Robert Bouchard, FCGA	Roger Hachey, FCGA auditeur	Marco Pilon, FCGA
Françoise Boudreau, FCGA	Philippe Halley, FCGA	Fernand-R. Plante, FCGA auditeur
Emilio Boulianne, FCGA	John A. Hanna, FCGA	Pierre Poliquin, FCGA
Serge Bragdon, FCGA	Marcel Hardy, FCGA	Jean Précourt, FCGA
Simon Brault, FCGA	Danielle Hébert, FCGA	Luc Provencher, FCGA
Richard Cacchione, FCGA	Wilfrid Hénault, FCGA	Denis Riendeau, FCGA
Gilles Caron, FCGA	Christophe Hervier, FCGA	Stephan Robitaille, FCGA
Yvette Caron-Doucet, FCGA	Jacques Héту, FCGA	Leonard C. Roth, FCGA
Gérard Carrier, FCGA	Gilbert Houle, FCGA	Marc Roy, FCGA
Guy-F. Chabbert, FCGA	Jocelyne Houle-LeSarge, FCGA	André Russo, FCGA
Marcel Chaussé, FCGA	Michel Labbé, FCGA	Pierre Samson, FCGA auditeur
Suzanne Chiricota, FCGA	Jean-Claude Lacroix, FCGA	Robert G. Sheitoyan, FCGA
Roch Cholette, FCGA	Mario Lafond, FCGA auditeur	Gérald Sinotte, FCGA
Denis Cormier, FCGA	Michel P. Laliberté, FCGA auditeur	Georges Smith, FCGA
Jean-Pierre Dallaire, FCGA	Yvon Lallier, FCGA auditeur	Richard Soublière, FCGA
Serge Delorme, FCGA	Robert-R. Lalonde, FCGA	André St-Jacques, FCGA
Robert Despres, FCGA	Luc Landry, FCGA	Francine St-Onge, FCGA
Jocelyn Dion, FCGA	Alain Laplante, FCGA	Gérard St-Pierre, FCGA
Hector Doyon, FCGA	Louis LeBrun, FCGA	Richard E. Tremblay, FCGA
Gabriel Dubé, FCGA	Georges Ledoux, FCGA	Serge Vaillancourt, FCGA
Jacques Dubois, FCGA	Johanne Leduc, FCGA	Gilbert Vervaet, FCGA
Luc Duciaume, FCGA auditeur	Guy Legault, FCGA	Pierre Vézina, FCGA
Lionel L. Fauvel, FCGA	Luc Léger, FCGA auditeur	Rénald Vigneault, FCGA
Fernand Fontaine, FCGA	Paul-André Malo, FCGA	Sylvie Voghel, FCGA

# Les événements de l'Ordre

La dernière semaine d'octobre 2011 était placée sous le signe de la profession CGA. En effet, l'Assemblée générale annuelle, la remise des permis et le Gala de l'Ordre ont eu lieu à Gatineau, réunissant plusieurs centaines de personnes. La section régionale Outaouais a généreusement prêté sa collaboration à la réussite de ces activités.

## Assemblée générale annuelle

Cette activité statutaire essentielle a eu lieu le 28 octobre 2011. Les membres présents ont pris connaissance du rapport de la présidence et des états financiers pour l'exercice écoulé, ainsi que des points habituels inscrits à l'ordre du jour.



## Gala reconnaissance

Le Gala est un moment privilégié que l'Ordre des CGA consacre à des personnes qui se distinguent par leur apport exceptionnel. Ainsi, membres, bénévoles et associations étudiantes CGA ont été honorés afin de les remercier de leur contribution au rayonnement et à la promotion du titre de CGA. L'Ordre a décerné des prix dans six catégories. Voici les lauréats :

### Catégorie Membres à vie

Alain Breault, CGA  
Guy Deslandes, CGA  
Yvon Gosselin, CGA

### Catégorie Membre émérite dans la communauté

Francis Mathieu, CGA

### Catégorie Membre émérite dans le milieu professionnel

Ghislain Léonard, CGA auditeur

### Catégorie Membre émérite au sein de l'Ordre

Sylvie Deslauriers, CGA

### Catégorie Association étudiante méritante

Association étudiante de l'École des HEC Montréal

### Catégorie Relève CGA

Olivier Beauregard, CGA  
Pierre-Charles Tardif, CGA auditeur  
Anne Villeneuve, CGA

L'Ordre remercie le Mouvement Desjardins, partenaire Or de la soirée Gala 2011, qui a largement contribué au succès de cette soirée, permettant ainsi de célébrer la profession et toutes les personnes qui lui donnent vie.

## Remise des permis



En 2011, l'Ordre a appliqué une nouvelle formule pour la cérémonie de remise des permis afin de donner davantage de place et de visibilité aux nouveaux membres ainsi qu'à l'Ordre des CGA du Québec.

Le 29 octobre 2011 à Gatineau, cette cérémonie a rassemblé environ 1 000 personnes, incluant 250 nouveaux membres présents, sur un total de 423, qui sont venus prendre possession de leur permis des mains du président de l'Ordre. Fait important à noter : la cohorte 2011 de nouveaux CGA est un record de plus de vingt ans pour l'Ordre.

Lors de la cérémonie, quatre CGA ont reçu le titre de Fellow. Il s'agit de MM. Michel Morin, FCGA, Luc Duciaume, FCGA, Stephan Robitaille, FCGA et Serge Vaillancourt, FCGA.



### Ultime remise des permis

Exceptionnellement, en raison du projet d'unification de la profession comptable, une seconde cérémonie de remise des permis a eu lieu durant l'exercice.

Cette toute dernière cérémonie de remise des permis de l'exercice, empreinte d'émotion, a eu lieu le 30 mars 2012 à Montréal. En l'espace de cinq mois, l'Ordre a accueilli dans ses rangs 152 nouveaux membres. Sur une base annualisée, ce chiffre représente une augmentation du membership de 30 %. Une centaine de nouveaux membres ont assisté à cette dernière remise des permis pour un total d'environ 500 personnes. Un hommage spécial a été rendu aux dignitaires des universités ainsi qu'à des CGA membres à vie.



### Lancement du Centre de recherche CGA Université Concordia

L'Ordre a contribué à la création du Centre de recherche CGA à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, en s'engageant sur cinq ans à raison de 50 000 \$ par an. Voué à la recherche universitaire en lien



avec les intérêts des CGA et la profession comptable, ce centre contribue au développement des meilleures pratiques dans les divers domaines de la comptabilité.

L'activité de lancement du Centre de recherche CGA a eu lieu à l'Université Concordia le 1<sup>er</sup> février 2012 en présence des administrateurs de l'Ordre, de personnalités du milieu universitaire, des présidents de section de la grande région de Montréal, ainsi que d'autres invités.

### Conférence sur la diversité en gouvernance

Un petit-déjeuner causerie sur la diversité en gouvernance a été organisé conjointement avec l'École des HEC le jeudi 23 février en présence d'une nombreuse assistance. M. Claude Francoeur, MBA, Ph.D., CGA, a présenté les résultats des études menées depuis cinq ans sur la diversité des conseils d'administration dans le cadre du professorship financé depuis cinq ans par l'Ordre. Par ailleurs, Mme Nathalie Francisci, administrateur de sociétés et présidente de l'Institut des administrateurs de sociétés du Québec, a livré un témoignage sur son expérience professionnelle. L'Ordre s'est ainsi positionné en matière de gouvernance et a obtenu une visibilité pour le titre CGA tant auprès du milieu universitaire que des affaires.

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. À ce titre, il veille à l'application des dispositions du *Code des professions* ainsi que des lois et règlements qui régissent l'exercice de la profession. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Pour l'exercice financier 2011-2012, le Conseil d'administration de l'Ordre était constitué de douze administrateurs élus par les membres et représentant les trois régions de Montréal, de l'Ouest du Québec et de l'Est du Québec. Quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec, dont le mandat est de représenter les intérêts du public, y siègent également. Les administrateurs sont assistés dans leur mandat par la présidente-directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

Trois administrateurs ont commencé leur mandat en 2011 et un en janvier 2012. Trois administrateurs ont vu leur mandat se terminer en 2011 alors qu'un a démissionné en janvier 2012. Au cours de l'exercice financier, un poste d'administrateur pour la section de l'Ouest du Québec était vacant.

Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à quatorze reprises. Au cours de dix rencontres ordinaires et de quatre rencontres extraordinaires, ils ont traité de nombreux dossiers concernant l'administration des affaires de l'Ordre. Le Conseil d'administration a également consacré des énergies particulières au projet de l'unification de la profession comptable au Québec. Dans l'exercice de leur fonction, les administrateurs de l'Ordre ont adopté plusieurs résolutions portant notamment sur les sujets suivants :

- l'élection du président du Conseil d'administration et des autres membres du comité exécutif pour l'exercice 2011-2012;
- la nomination des représentants de l'Ordre auprès des instances de CGA-Canada;
- l'approbation des états financiers au 31 mars 2011, tels que présentés;
- la révision des axes stratégiques et l'adoption des plans d'action en découlant ;

- l'approbation des budgets pour les fonds d'administration et les autres fonds de l'Ordre pour l'exercice 2011-2012, incluant les budgets supplémentaires pour la période du 1er avril 2012 au 15 mai 2012;
- le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2012-2013, tant pour les membres que pour les étudiants ;
- le choix de la firme responsable de l'audit des états financiers de l'Ordre pour l'exercice 2011-2012;
- la composition des divers comités de l'Ordre pour l'année 2011-2012;
- l'approbation de la date et du lieu des événements majeurs de l'Ordre dont l'assemblée générale annuelle des membres, la Remise des permis 2011, le Gala Reconnaissance et la Remise des permis 2012 ;
- l'adoption ou la modification de différentes politiques, notamment la *Politique sur les sections*, la *Politique sur la reconnaissance des activités de formation*, la *Politique d'annulation des activités de formation*, la *Politique sur l'administration et la gestion du stage de formation professionnelle*, la *Politique de placements*, la *Politique sur les stages*, la *Politique sur les honneurs des membres et collaborateurs* et la *Politique sur l'administration et la gestion des examens professionnels*;
- l'approbation de poursuites pénales, en vertu des articles 36 et 188 du *Code des professions*, pour usurpation de titre;
- l'adoption de la liste des cours de perfectionnement professionnel pour 2011-2012;
- l'adoption du projet de la création du Centre d'expertise CGA en partenariat avec l'Université Concordia;
- la radiation des membres ne s'étant pas acquittés de leurs obligations liées à l'inscription annuelle obligatoire;
- la tarification des frais d'inspection pour les membres à temps partiel
- l'adoption, en vertu des règles de gouvernance, des notes de frais des administrateurs et de la présidence
- l'entente de partenariat avec le Mouvement Desjardins pour services financiers aux membres
- l'adoption du nouveau formulaire d'évaluation du stage d'expérience pratique CGA axé sur l'approche par compétences

En ce qui concerne le projet d'unification de la profession comptable au Québec, les membres du

Conseil d'administration ont été saisis de l'ensemble des discussions en cours et ont adopté des résolutions concernant, notamment :

- l'adoption de l'entente de principe servant de base aux discussions dans le cadre du projet d'unification;
- la transmission d'un avis favorable à l'Office des professions du Québec concernant la poursuite des travaux concernant le projet l'unification;
- la nomination des membres du comité directeur de transition;
- l'adoption d'un budget additionnel pour soutenir la réalisation des activités requises dans le cadre de la mise en place du nouvel ordre;
- la composition du Conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et la nomination des représentants CGA.

## Membres du Conseil d'administration 2011-2012

En vertu des nouvelles normes de gouvernance de l'Ordre concernant la constitution du Conseil d'administration et du *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec*, le territoire est divisé en trois régions soit Montréal, l'Est du Québec et l'Ouest du Québec.

Nom	Région	Date d'entrée en fonction
<b>Président (élu par les administrateurs)</b>		
Stephan Robitaille, FCGA	Montréal	10 juin 2011
<b>Administrateurs élus</b>		
Pierre Bellemare, CGA	Montréal	26 janvier 2008
Yves Bergeron, CGA auditeur	Est	13 septembre 2008
Suzanne Chiricota, FCGA	Est	22 octobre 2008
Ginette Fortin, FCGA	Montréal	10 juin 2011
Yvon Gingras, FCGA	Ouest	28 octobre 2011
Yan Lehoux, CGA	Ouest	11 juin 2010
Hélène Kay, CGA auditrice	Montréal	6 juin 2009
Sylvie Larouche, CGA auditrice	Est	18 octobre 2009
Marco Pilon, FCGA	Ouest	4 décembre 2004
Rénald Vigneault, FCGA	Montréal	27 janvier 2012
<b>Membres nommés par l'Office des professions</b>		
Sylvia Ceacero		28 octobre 2011
Marie-Claire Chaurest, CISEP		10 juin 2006
Jacques Carl Morin		6 juin 2009
Germain Trottier, Ph. D, t. s.		16 juin 2007
<b>Démission au cours de l'exercice 2010-2011 – Administrateur élu</b>		
Sylvain Moreau, FCGA	Montréal	16 juin 2007

Conformément aux règles de gouvernance adoptées en janvier 2010, le mandat du comité exécutif est d'assumer les rôles et responsabilités du comité des ressources humaines et du comité du code de conduite. Il agit comme organe décisionnel du Conseil d'administration lorsque celui-ci est dans l'impossibilité d'agir ou de se réunir rapidement afin de procéder à la ratification de certaines résolutions et ce, dans les limites de la politique de délégation de pouvoirs adoptée par le Conseil d'administration. Il procède également à la réalisation de divers mandats confiés par le Conseil d'administration.

Le comité exécutif est constitué de cinq membres. Par vote, les administrateurs élus au Conseil d'administration désignent, parmi eux, trois des membres. Les administrateurs nommés par l'Office des professions en choisissent un parmi eux. Enfin, le président du Conseil est membre d'office. Le comité exécutif est assisté dans son mandat par la présidente-directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du comité exécutif se sont réunis à neuf reprises. Au cours d'une rencontre ordinaire et de huit rencontres extraordinaires, ils se sont prononcés sur de nombreux dossiers afin d'acheminer leurs recommandations au Conseil d'administration. Parmi les dossiers ayant retenu l'attention du comité exécutif, il faut mentionner :

- l'approbation des candidatures dans les diverses catégories pour les remises de prix honorifiques qui ont eu lieu lors du Gala Reconnaissance le 29 octobre 2011 et lors de la Remise des permis le 31 mars 2012 ;
- la position de l'Ordre dans la négociation avec CGA Canada concernant, notamment, l'accès aux examens nationaux après l'unification de la profession comptable au Québec;
- le dossier de l'unification de la profession comptable, notamment en ce qui concerne la disposition transitoire sur les stages hors certification, la définition du champ descriptif de la profession et la disposition transitoire (clause grand-père) sur les droits acquis à l'obtention d'un permis restrictif de comptabilité publique par certains membres CGA et CMA.

Les membres du comité exécutif ont également procédé, par courriel, à l'adoption de recommandations acheminées au Conseil d'administration concernant, notamment :

- l'approbation des listes des nouveaux membres, des CGA auditeurs et CGA auditrices, des réinscriptions au Tableau de l'Ordre, des demandes de renouvellement de permis, des dispenses de formation continue et des congés de cotisation;
- l'approbation des nouveaux stages et des évaluations;
- l'approbation des radiations pour non-paiement de cotisation ou non-paiement de la prime d'assurance-responsabilité professionnelle;
- l'approbation de la liste des cours de formation continue pour la saison 2011-2012;
- adoption de la liste des inspecteurs dans le cadre du mandat d'inspection professionnelle de l'Ordre.

## Membres du comité exécutif 2011-2012

Président du Conseil

Stephan Robitaille, FCGA, CFA, MBA

Vice-président

Sylvain Moreau, FCGA, Pl. Fin. D. Fisc  
(jusqu'au 27 janvier 2012)

Vice-présidente

Ginette Fortin, FCGA, Pl. Fin., ASC  
(du 28 janvier au 15 mai 2012)

Deuxième vice-présidente

Ginette Fortin, FCGA, Pl. Fin., ASC  
(jusqu'au 27 janvier 2012)

Deuxième vice-présidente

Hélène Kay, CGA auditrice  
(du 28 janvier au 15 mai 2012)

Administratrice élue

Hélène Kay, CGA auditrice  
(jusqu'au 27 janvier 2012)

Administrateur nommé par l'Office des professions  
Germain Trottier, Ph.D., t.s.

# Délivrance de permis

## La reconnaissance de l'équivalence des diplômes, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'exercice 2011-2012, 218 demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplômes délivrés par un établissement situé hors du Québec ont été reçues, soit 180 entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012 et 38 entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai 2012. De ce nombre, 89 concernaient des candidats à l'exercice de la profession. Toutes les demandes ont été acceptées.

Au cours de l'exercice, aucune demande de reconnaissance d'équivalence de formation n'a été reçue.

Afin de faciliter la reconnaissance d'équivalence de diplômes, des ententes de réciprocité ont été signées, au fil des ans, avec divers organismes dans le monde. Cependant, il est important de noter que les dossiers de demande d'équivalence de diplôme sont analysés sur une base individuelle. L'examen de ces dossiers ne se limite pas aux pays faisant l'objet d'une entente.

Toutes les demandes, peu importe leur provenance, sont étudiées, analysées et font l'objet d'une recommandation, s'il y a lieu, menant à l'achèvement de la formation dans le but d'obtenir le titre de CGA.

## Permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'Ordre a reçu sept demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la *Charte de langue française*. Elles ont été acceptées et ont donné lieu à la délivrance ou, selon le cas, au renouvellement de permis temporaires d'une durée d'un an.

L'Ordre a également reçu sept demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du *Code des professions*. Elles ont toutes été acceptées.

Aucune demande de permis restrictif temporaire ou spécial en vertu des articles 42,1 et 42,2 du *Code des professions* n'a été reçue.

## Permis d'exercice

Au cours de l'exercice 2011-2012, 510 demandes de permis d'exercice de la profession de CGA ont été reçues et acceptées, soit 459 entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012 et 51 entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai 2012. De ce nombre, 449 étaient fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis. Soixante étaient fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec. Enfin, une demande était fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de formation.

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec*, survenue le 17 décembre 2009, l'Ordre délivre un permis de comptabilité publique au membre qui en fait la demande et qui respecte les exigences définies par ledit règlement. Au cours de l'exercice 2011-2012, 163 demandes de permis de comptabilité publique ont été reçues. De ce nombre, trois ont été refusées.

# Tableau des membres et renseignements généraux

L'année financière de l'Ordre des CGA s'étant exceptionnellement terminée le 15 mai 2012, les données concernant le Tableau des membres sont présentées en deux temps. Elles dressent d'abord un portrait de la situation au 31 mars 2012, date habituelle de la fin de l'année financière et ensuite un portrait de la situation au 15 mai 2012, date de clôture de l'exercice 2011-2012.

Au 31 mars 2012, l'Ordre des CGA du Québec comptait 8 801 membres, soit une augmentation de 3,6 % comparativement à l'année précédente; 50,6 % étaient des hommes et 49,4 % des femmes.

Au 15 mai 2012, l'Ordre des CGA du Québec comptait 8 731 membres; 50,4 % étaient des hommes et 49,6 % des femmes. La diminution du nombre de membres entre le 31 mars et le 15 mai s'explique par la radiation, lors de la réunion du Conseil d'administration du 1er mai 2012, des personnes qui, au 30 avril 2012, n'avaient pas respecté leurs obligations en ce qui concerne l'inscription annuelle obligatoire.

Au cours de l'exercice financier, l'Ordre n'a enregistré aucune suspension ou révocation de permis.

Parmi les autres caractéristiques distinguant ces membres, notons qu'au 15 mai :

- 11 détenaient un permis temporaire et aucun ne détenait de permis restrictif, de permis restrictif temporaire ou de permis spécial;
- 508 exerçaient leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée et 560 dans une société par actions;
- 2 étaient inscrits au Tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercice.

## Membres inscrits au Tableau de l'Ordre par région administrative

Région	31 mars 2012	15 mai 2012
01 Bas-Saint-Laurent	103	103
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	161	160
03 Capitale nationale	1 008	995
04 Mauricie	167	166
05 Estrie	184	183
06 Montréal	3 374	3 341
07 Outaouais	858	860
08 Abitibi-Témiscamingue	111	111
09 Côte-Nord	32	30
10 Nord-du-Québec	9	9
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21	21
12 Chaudière-Appalaches	116	115
13 Laval	554	547
14 Lanaudière	252	253
15 Laurentides	359	362
16 Montérégie	1 252	1 243
17 Centre-du-Québec	151	145
99 Hors du Québec	89	87
<b>Total</b>	<b>8 801</b>	<b>8 731</b>

## Mouvement des effectifs

Description	1er avril 2011 au 31 mars 2012	1er avril au 15 mai 2012
Permis délivrés, réguliers (premières inscriptions au Tableau)	459	510
Radiations pour non-paiement de cotisation ou de l'assurance responsabilité	111	154
Radiations par décision du Conseil de discipline	1	3

## Membres inscrits au Tableau selon le sexe

	31 mars 2012	15 mai 2012
Hommes	4 456	4 397
Femmes	4 345	4 334
<b>Total</b>	<b>8 801</b>	<b>8 731</b>

## Membres inscrits au Tableau et montant de la cotisation annuelle

<b>Classes de membres établies aux fins de la cotisation</b>	<b>31 mars 2012</b>	<b>15 mai 2102</b>	<b>Cotisation</b>
Membres réguliers	5 667	5 548	734,45 \$
Régulier – pratique privée – temps complet	1 035	1 012	1 502,20 \$
Régulier – pratique privée – salarié	960	968	1 082,55 \$
Régulier – pratique privée – temps partiel	212	225	1 120,70 \$
Régulier – pratique privée – cas spéciaux ARP	0	0	984,45 \$
Semi-retraités général (- 10 000 \$)	12	12	149,45 \$
Semi-retraités – pratique privée – salarié (- 10 000 \$)	2	0	247,55 \$
Semi-retraité – pratique privée – temps partiel (- 10 000 \$)	85	87	285,70 \$
Retraités	673	720	24,45 \$
Invalidité permanente	25	23	24,45 \$
Membre à vie – général	54	58	24,45 \$
Membre à vie – retraité	47	45	24,45 \$
Membre à vie – pratique privée – temps complet	24	27	667,20 \$
Membre à vie – salarié	2	3	247,55 \$
Membre à vie – pratique privée – temps partiel	3	3	285,70 \$
<b>Total</b>	<b>8 801</b>	<b>8 731</b>	

# Garantie contre la responsabilité professionnelle

L'Ordre doit, en vertu du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités du Québec*, s'assurer que le membre qui exerce sa profession en pratique privée, pour son propre compte ou pour le compte d'un autre membre, d'une société de membres ou d'une organisation distincte, à temps plein ou à temps partiel, adhère au contrat collectif d'assurance-responsabilité professionnelle souscrit par l'Ordre.

Les membres qui n'exercent pas en pratique privée ne sont pas assujettis à cette obligation réglementaire.

Pour l'exercice 2011-2012, 1 903 membres exerçant en pratique privée ont adhéré au contrat collectif d'assurance-responsabilité souscrit par l'Ordre.

## Répartition des membres exerçant seuls en pratique privée, inscrits à la fin de la période et montant prévu de la couverture d'assurance

Type de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la couverture d'assurance	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance-responsabilité – couverture de base	1 891	1 million \$	3 millions \$
Assurance-responsabilité – couverture excédentaire	12	2 millions \$	4 millions \$

De plus, parmi ces membres en pratique privée, certains exercent en société et doivent maintenir une couverture d'assurance contre la responsabilité professionnelle pour leur cabinet.

## Répartition des membres exerçant en société en pratique privée, inscrits à la fin de la période et montant prévu de la couverture d'assurance

Type de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la couverture d'assurance	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance-responsabilité (membre seul ou plus d'un membre)	399	1 million \$	3 millions \$

Le bureau du syndic de l'Ordre a pour mandat de recevoir les dénonciations formulées à l'égard des membres et de faire enquête afin de déterminer si les membres concernés ont commis une infraction au *Code des professions*, au *Code de déontologie* de l'Ordre ou à toute autre disposition qui régit la pratique de la profession. S'il y a infraction, le syndic dépose une plainte au conseil de discipline.

Le syndic et les syndics adjoints sont nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce dernier doit prendre les mesures nécessaires afin de préserver leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le bureau du syndic a traité un total de 421 demandes d'enquêtes et d'informations, soit une augmentation de 31,6 % comparativement à l'année précédente. Ces demandes se répartissent comme suit :

	<b>Exercice</b> <b>1 avril 2011 au 15 mai 2012</b>	<b>Exercice</b> <b>1 avril 2010 au 31 mars 2011</b>
Enquêtes en cours au début de l'exercice	46	35
Nouvelles demandes d'enquêtes et conciliations d'honoraires	96	92
Demandes d'informations et dossiers ne concernant pas un membre	279	193
<b>Dossiers traités</b>	<b>421</b>	<b>320</b>
 <b>Statut des dossiers à la fin de l'exercice</b>		
Dossiers fermés	368	274
Dossiers en cours	53	46
	<b>421</b>	<b>320</b>

Au total, 181 membres de l'Ordre sont concernés par les demandes d'enquête reçues au cours de l'exercice financier.

À l'intérieur des 368 dossiers fermés :

- 70 enquêtes ont été faites sans déposer une plainte disciplinaire;
- 8 dossiers ont fait l'objet d'une conciliation de litiges selon les dispositions de l'article 123.6 du Code des professions;
- 7 dossiers ont fait l'objet d'une plainte disciplinaire;
- 6 dossiers étaient relatifs à une usurpation de titre ou d'identité;
- 4 dossiers de conciliation d'honoraires;
- 273 dossiers n'étaient pas des plaintes comme telles, mais étaient relatifs à des demandes d'informations, ou ne concernaient pas un membre.

Dans les 53 dossiers en cours :

- 46 enquêtes sont en cours, dont 2 sont enquêtés par des syndics ad hoc;
- 4 sont en traitement au Conseil de discipline;
- 3 conciliations d'honoraires sont en cours.

Syndic : André Drainville, CGA

Syndics adjoints : Sylvie Dagenais, CGA

Gérald Gratton, CGA

## Exercice illégal et usurpation de titre

En vertu de l'article 189 du *Code des professions*, un ordre professionnel peut intenter une poursuite pénale pour exercice illégal d'une activité réservée à ses membres ou pour usurpation d'un titre réservé à ses membres.

Au cours de l'année 2011-2012, quatre dossiers ont fait l'objet d'une enquête pour usurpation du titre de comptable général accrédité (CGA) et deux dossiers ont fait l'objet d'une enquête pour exercice illégal et usurpation de titre de comptable général accrédité (CGA). Des poursuites pénales ont été intentées dans les six dossiers. Pour l'année 2011-2012, quatre poursuites intentées pour usurpation de titre et pour exercice illégal de la profession se sont terminées par l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité par le défendeur. La somme des amendes imposées totalise 14 500 \$.

## Fonds d'indemnisation

L'Ordre possède un fonds d'indemnisation réservé au remboursement des sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession. Le fonds est constitué en vertu de l'article 89 du *Code des professions* et du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec*.

Les sommes maximales susceptibles d'être versées sont de 40 000 \$ par événement et de 60 000 \$ pour l'ensemble des réclamations concernant un membre en particulier.

Au cours de l'année 2011-2012, aucune nouvelle réclamation n'a été présentée au Fonds d'indemnisation. Cependant, à la suite de l'analyse d'une demande présentée lors de l'exercice 2009-2010, une indemnisation d'un montant total de 40 000 \$ a été acceptée en totalité.

## Formation continue obligatoire

Les membres de l'Ordre, sauf s'il y a dispense en vertu du *Règlement sur la formation continue des comptables généraux accrédités du Québec*, doivent cumuler au moins 60 heures de formation continue par période de référence de trois ans. Les activités de formation doivent être liées à la pratique professionnelle du CGA.

Les CGA détenteurs d'un permis de comptabilité publique, sauf s'il y a dispense en vertu du *Règlement sur la formation continue des comptables généraux accrédités titulaires d'un permis de comptabilité publique*, sont tenus de cumuler 60 heures supplémentaires de formation continue par période de référence de 3 ans, dont un minimum de 20 heures par année de référence. Les 60 heures doivent porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique.

Sauf certaines exceptions, l'Ordre n'impose pas d'activités obligatoires de formation. L'exercice 2011-2012 a justement fait l'objet d'une exception alors que les membres ont été tenus de suivre une formation d'une heure intitulée « Formation continue obligatoire, une responsabilité partagée ».

Chaque année, un « catalogue » d'activités facultatives est offert à l'ensemble des CGA. Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres ont eu accès à un choix de 86 activités de formation, dont certaines offertes en ligne par le biais du site Campus CGA. Le nombre total d'inscriptions à ces activités s'élève à 6 840.

Comme la période de référence en cours se terminera le 31 août 2012, aucune sanction pour manquement au *Règlement sur la formation continue* n'a été imposée durant la dernière année.

De même, aucune sanction n'a été imposée dans le cadre du *Règlement sur la formation continue des comptables généraux accrédités titulaires d'un permis de comptabilité publique*.

## Comité de la formation

Président : Claude Francoeur, CGA

---

Membres :

Germain Trottier, Ph.D., t.s  
Rénald Vigneault, FCGA

---

Membres nommés par la CRÉPUQ :

Diane Bigras, FCGA  
Émilio Boulianne, FCGA

---

Membre nommé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Jesus Jimenez Orte

Le comité de la formation est un comité consultatif dont le mandat est d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des CGA.

Le comité de la formation est constitué d'au moins cinq membres. Deux sont désignés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), un par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au moins deux sont nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité a tenu deux rencontres au cours desquelles les membres ont discuté du projet d'unification de la profession comptable.

---

## Comité d'inspection professionnelle

Président : Ghislain LaFrance, CGA

---

Secrétaire : Alain Borduas, CGA

---

Membres:

Sylvie Choronzey, CGA auditrice  
Christian Chouinard, CGA auditeur  
Guylaine Laporte, CGA auditrice  
Yvan St-Onge, CGA auditeur

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À ce titre, il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet

exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients.

L'inspection professionnelle étant au cœur de la protection du public, l'Ordre accorde une grande importance à son programme d'inspection et à sa mise en application. Le cycle normal d'inspection est de douze mois à compter de la date d'ouverture d'un cabinet et de trois ans par la suite. Un cabinet peut cependant être inspecté plus d'une fois au cours d'un même cycle.

L'inspection est effectuée selon des procédures strictes et avec des outils permettant d'évaluer le respect des normes professionnelles en vigueur, l'application des normes d'indépendance ainsi que le respect de la norme canadienne de contrôle qualité. L'évaluation s'effectue par l'examen d'un certain nombre de dossiers.

Les dossiers examinés portent sur les missions d'audit, d'examen et de compilation. L'inspecteur évalue le respect des normes professionnelles au chapitre de la présentation des états financiers, de l'application et de l'étendue des procédés d'audit ou d'examen utilisés, de la fiscalité et de la documentation pertinente comprise dans les différents dossiers de l'expert-comptable.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité d'inspection professionnelle a tenu sept réunions. Les inspecteurs ont effectué 277 visites de vérification, dont 35 auprès d'experts-comptables CGA travaillant à temps partiel. Lors de ces 277 visites, un total de 355 membres ont été inspectés (associés, praticiens seuls et employés). Chacune de ces visites d'inspection débute par la révision d'un questionnaire rempli au préalable par le membre inspecté.

Aucune inspection portant sur la compétence n'a été réalisée par le comité d'inspection professionnelle. Aucune inspection n'a été réalisée à la suite d'une information provenant du syndic. Aucun membre n'a fait l'objet d'une dénonciation au syndic.

Le comité d'inspection professionnelle a recommandé un stage de perfectionnement à deux membres et des cours de perfectionnement à deux membres. Un membre s'est limité volontairement au niveau du droit d'exercer la comptabilité publique.

## Conseil de discipline

Président nommé par le gouvernement :

M<sup>e</sup> Pierre Linteau

Secrétaire : Ann Mc Craw

Membres :

Serge Beauregard, FCGA

Alain Breault, CGA

Marcel Godbout-Lavoie, FCGA

Louise Harvey, CGA auditrice

Michel Ladouceur, CGA auditeur

Louis LeBrun, FCGA

Danik Salvail, CGA

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un CGA pour une infraction au *Code des professions* ou à toute autre disposition qui régit la profession.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil de discipline s'est réuni à sept reprises. Ses membres ont entendu sept plaintes émanant du bureau du syndic et reçu quatre plaintes qui seront entendues au cours de l'exercice 2012-2013.

Lors de sa première rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité et sanction d'une plainte comptant trois chefs d'infraction, à savoir :

- Exercer sa profession en pratique privée sans aviser l'Ordre
- Exercer sa profession en pratique privée sans assurance-responsabilité – 2007
- Exercer sa profession en pratique privée sans assurance-responsabilité – 2008

L'intimé fut déclaré coupable et condamné à des amendes totalisant 3 000 \$ pour l'ensemble des trois chefs d'infraction.

Lors de sa deuxième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité et sanction d'une plainte comptant quatre chefs d'infraction, à savoir :

- Actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession en agissant comme intermédiaire pour l'obtention de fausses factures
- Association à des états financiers trompeurs
- Entrave au syndic

L'intimé fut déclaré coupable et condamné à deux radiations temporaires de six mois et deux radiations temporaires d'un mois à purger concurremment.

Lors de sa troisième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur sanction d'une plainte comptant un chef d'infraction, à savoir :

- Entrave au syndic adjoint

L'intimée fut condamné à une amende de 2 000 \$ pour ce chef d'infraction.

Lors de sa quatrième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur sanction d'une plainte comptant un chef d'infraction, à savoir :

- Entrave au syndic adjoint

L'intimé fut condamné à une radiation temporaire d'un mois pour ce chef d'infraction.

Lors de sa cinquième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité et sanction d'une plainte comptant neuf chefs d'infraction, à savoir :

- Exercer sa profession en pratique privée sans assurance-responsabilité pour les années 2004 à 2010
- Déclarer faussement ne pas exercer la profession comptable en pratique privée en 2010 et 2011

L'intimé fut déclaré coupable et condamné à des amendes totalisant 5 800\$ pour sept chefs d'infraction et à deux radiations temporaires de six mois et deux radiations temporaires de deux semaines à purger concurremment pour deux chefs d'infraction.

Lors de sa sixième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité et sanction d'une plainte comptant cinq chefs d'infraction, à savoir :

- Exercer sa profession dans des lieux sans aviser l'Ordre en 2008
- Exercer sa profession en pratique privée sans assurance-responsabilité pour l'année 2008
- Actes contraires aux normes professionnelles de tenue de dossiers dans le cadre d'une mission d'examen
- Déclarer faussement ne pas exercer la profession comptable en pratique privée dans la déclaration de 2008-2009
- Entrave au syndic

# Rapport de la présidente-directrice générale

L'intimée fut déclarée coupable et condamnée à des amendes totalisant 2 000\$ pour deux chefs d'infraction, à une réprimande et limitation d'exercice jusqu'à la réussite d'un stage pour un chef d'infraction et à deux radiations temporaires d'un mois à purger concurremment pour deux chefs d'infraction.

Lors de sa septième rencontre, le conseil a procédé à l'audition sur culpabilité et sanction d'une plainte comptant deux chefs d'infraction, à savoir :

- Infraction à la Loi sur la distribution des produits financiers
- Infraction à la Loi sur les valeurs mobilières

L'intimée fut déclarée coupable et condamnée à des amendes totalisant 2 000 \$ pour l'ensemble des deux chefs d'infraction.

Dans tous ces dossiers, aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

La secrétaire du conseil a aussi reçu quatre autres plaintes émanant du bureau du syndic. Ces plaintes seront entendues au cours de l'année 2012-2013.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, le conseil de discipline a fait une recommandation au Conseil d'administration.

---

## Comité de révision des plaintes

Président et secrétaire :

Pierre Monty, CGA auditeur

Membres :

Isabelle Archambault, CGA

Marie-Claire Chaurest, CISEP

Micheline Hébert, CGA auditrice

Jacques Carl Morin

Le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a requis du syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte ou de porter une plainte différente de ce qu'elle souhaitait voir portée.

Le comité est formé de trois membres désignés par le Conseil d'administration, dont un administrateur nommé par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice 2011-2012, cinq demandes d'avis ont été soumises au comité de révision. Les membres se sont réunis à quatre reprises. Après analyse, le comité a rendu les avis suivants :

- dans quatre cas, il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline;
- dans un dossier, il a été suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre, par la suite, une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.
- dans un dossier, il a été suggéré de nommer un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

---

## Conseil d'arbitrage

Membres:

Charles-Aimé Bureau, CGA auditeur

Louise Harvey, CGA auditrice

Michel Labbé, FCGA

Le conseil d'arbitrage a pour mandat d'entendre toute personne respectant les délais prescrits au *Code des professions* et désirant se prévaloir de la procédure d'arbitrage des comptes à l'égard des honoraires demandés par un CGA pour les services rendus dans l'exercice de sa profession.

Par ailleurs, les démarches de conciliation sont soumises au bureau du syndic.

Au cours de l'exercice 2011-2012, sept demandes de conciliation d'honoraires ont été présentées et une d'entre elles s'est conclue par une entente. Une demande a été soumise au conseil d'arbitrage et s'est conclue par une entente hors de cour.

## Comité d'admission

Président : Luc Léger, FCGA

---

Membres :

Serge Beauregard, FCGA

Christophe Hervier, FCGA

Louis LeBrun, FCGA

Kevin Paul Parent, CGA

Régnald Vigneault, FCGA

Le comité d'admission fait les recommandations requises au comité exécutif en matière d'admission, d'examens, de délivrance de permis d'exercice, de délivrance de permis d'auditeur, de reconnaissance d'équivalence de formation ou de diplôme. Au besoin, il achemine au comité exécutif toute autre recommandation qu'il juge appropriée.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité a tenu quatorze réunions pendant lesquelles il a procédé à l'approbation des nouvelles demandes de permis d'exercice. Il a également analysé les demandes de permis de comptabilité publique. Il a acheminé les recommandations découlant de ses travaux au comité exécutif.

Le comité a approuvé une demande de reconnaissance de formation ainsi que 102 demandes de reconnaissance d'expérience antérieure. Le comité a aussi étudié et approuvé les stages soumis par les candidats, en plus d'examiner leurs évaluations.

---

## Comité des requêtes

Présidente : Ginette Fortin, FCGA

---

Membres :

Monique Giroux, CGA

Stéphane Labbé, CGA

Le mandat du comité des requêtes est d'analyser les demandes des candidats ou des membres qui se croient lésés par l'application des règlements relatifs au programme d'études, aux examens, aux délais accordés selon leur date d'admission à l'Ordre ou pour tout autre motif.

Lors du dernier exercice, le comité s'est réuni neuf fois. La totalité des requêtes soumises visait à obtenir une prolongation du délai accordé.

---

## Comité de vérification

Le mandat du comité de vérification est d'évaluer les pratiques comptables et les normes de contrôle interne en vigueur à l'Ordre. Il analyse et assure le suivi des recommandations du vérificateur et évalue la fidélité des informations contenues aux états financiers. Il approuve également tout excédent des honoraires du vérificateur apparaissant à l'entente de services acceptée par le Conseil d'administration, et ce, avant l'engagement de quelque somme excédentaire que ce soit. Enfin, le comité établit l'étendue et le calendrier de la mission de vérification des dossiers de l'Ordre et en étudie les résultats.

À la suite d'une modification adoptée au cours de l'exercice 2010-2011, le comité de vérification est constitué majoritairement de membres du Conseil d'administration de l'Ordre, dont le vice-président, qui est membre d'office. Le président de l'Ordre est membre invité, mais non-votant.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité de vérification a tenu deux réunions. Les membres ont eu l'occasion de rencontrer le vérificateur en présence des membres de la direction.

Les membres du comité ont étudié les états financiers de l'Ordre. Ils ont aussi recommandé le renouvellement du mandat d'audit des états financiers pour une année additionnelle à la firme Riccio Cormier inc pour l'exercice 2011-2012.

Le comité a approuvé le plan d'audit présenté par l'auditeur de l'Ordre. Il s'est également assuré que les états financiers contenus dans ce rapport annuel sont conformes aux exigences édictées par les règlements de l'Office des professions du Québec.

## Comité des programmes professionnels

Président : Claude Francoeur, CGA

---

Membres :

Sylvie Berthelot, CGA  
Diane Bigras, FCGA  
Émilio Boulianne, FCGA  
Rénald Vigneault, FCGA  
Martine Pagé, CGA  
Germain Trottier, Ph.D., t.s.

Créé en vertu du *Règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis*, du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis* et du *Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance du permis*, le comité des programmes professionnels étudie toutes les questions liées aux programmes professionnels relevant de l'application desdits règlements. Il analyse le contenu des cours dispensés par les universités et s'assure qu'ils correspondent au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. Il s'assure que le programme d'études et les services offerts coïncident avec les objectifs du Conseil d'administration. Enfin, il encadre et alimente le programme de formation continue offert par l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité a tenu deux réunions au cours desquelles les membres ont été informés des développements dans le dossier de l'unification de la profession comptable. Les membres du comité ont également commenté la révision du formulaire d'évaluation du stage d'expérience pratique qui adopte dorénavant une approche par compétences.

## Comité de gouvernance

Présidence : Stephan Robitaille, FCGA, CFA, MBA

---

Membres :

Ginette Fortin, FCGA, Pl. Fin., ASC  
Suzanne Chiricota, FCGA

Le comité de gouvernance a pour mandat de concevoir les outils nécessaires afin d'apprécier le rendement du Conseil d'administration et de ses comités ainsi que la contribution des administrateurs. Il fait rapport au Conseil d'administration de la démarche d'évaluation du rendement et de ses principales conclusions. Le comité achemine également des recommandations quant à la nomination des administrateurs au comité exécutif, notamment au poste de deuxième vice-président.

Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du comité de gouvernance se sont réunis à deux reprises. Les points discutés ont porté notamment sur :

- la proposition de recommandation au Conseil d'administration organisationnel pour nommer le deuxième vice-président, l'administrateur élu et l'administrateur nommé pour siéger sur le comité exécutif;
- la proposition de recommandation au Conseil d'administration pour nommer un représentant de l'Ordre des CGA du Québec au Conseil d'administration de CGA-Canada pour le terme résiduel du mandat, laissé vacant par la démission du représentant désigné par le Conseil d'administration le 10 juin 2011.

L'Ordre remercie sincèrement tous ses membres qui, par leur participation aux travaux des comités, des groupes de travail et des conseils de section, ont grandement contribué au développement de la profession et au rayonnement du titre de CGA, de CGA auditeur et de CGA auditrice. Leur disponibilité et leur dévouement nous ont permis d'augmenter notre expertise collective et de tendre vers la réalisation de notre mission première : assurer la protection du public, notamment en lui offrant des services qui se distinguent par leur très haute qualité.

## Comité sur la fiscalité

Président : André Boulais, CGA auditeur

---

Membres :

Donald Aubut, CGA  
André Chagnon, CGA  
Michel Ducharme, CGA  
Maurice Fréchette, CGA  
Daniel Gosselin, CGA  
Bruno Lacasse, CGA  
Michel Lefebvre, CGA  
Jean-François Thuot, CGA

## Comité des membres des secteurs public et parapublic

Président : Denis Aubé, FCGA

---

Membres :

Yves Gagnon, FCGA  
Sylvie Gaudreau, CGA  
Réjean Langlais, CGA  
Alain Lesieur, CGA  
Diane Robillard, CGA

## Sous-comité, Affaires municipales

Responsable : Yves Gagnon, FCGA

---

Membres :

Mario Boulianne, CGA  
Lucie Chrétien, CGA  
Luc Filiatreault, CGA  
Michel-François Poulette, CGA  
Diane Robillard, CGA

## Groupe de travail des présidents de section

Président : Sylvain Moreau, FCGA (jusqu'en janvier 2012)

Stephan Robitaille, FCGA (janvier à mai 2012)

---

Membres :

Christian Chouinard, CGA auditeur	Abitibi-Témiscamingue
Jean-Jacques Landry, CGA	Bas St-Laurent/Gaspésie/ Côte Nord
Hélène Turcotte, CGA	Beauce/Amiante/ Etchemins
Réjean Galvin, CGA	Estrie
Stéphane Benoit, CGA	Lanaudière
Serge Massé, CGA	Laurentides
Alain Breault, CGA	Laval
Anne Villeneuve, CGA	Mauricie/ Centre-du-Québec
Rodrigue Côté, CGA auditeur	Montérégie
Rosalba Monti, CGA	Montréal
François Pion, CGA auditeur	Outaouais
Johanne Dupuis, CGA	Québec
Anne Larouche, CGA auditrice	Saguenay/Lac St-Jean

## Membres des conseils de section

---

### Abitibi-Témiscamingue

Président :	Christian Chouinard, CGA auditeur
Secrétaire :	Julie Chouinard, CGA
Trésorier :	Martin Simard, CGA
Administrateurs :	Danielle Ferron, CGA Yvan Martineau, CGA auditeur Germain Rouleau, CGA Marc Rousseau, CGA Michel Trahan, CGA

### **Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord**

Président : Jean-Jacques Landry, CGA  
1<sup>er</sup> Vice-président : Marius Doiron, CGA auditeur  
2<sup>e</sup> Vice-président : Martin Lefrançois, CGA  
Secrétaire : Simon-Luc Boudreau, CGA  
Trésorier : Christian Viens, CGA  
Administrateurs : Simon Gauthier, CGA  
Réjean Landry, CGA  
Dan Thériault, CGA

---

### **Beauce/Amiante/Etchemins**

Présidente : Hélène Turcotte, CGA  
Vice-président : Ghislain Turcotte, CGA  
Secrétaire : Daniel Bisson, CGA  
Trésorière : Meggy Nadeau, CGA  
Administrateur : Jessie Grondin, CGA

---

### **Estrie**

Président : Réjean Galvin, CGA  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente : Danielle Morissette, CGA  
2<sup>e</sup> Vice-présidente : Valérie Morissette,  
CGA auditrice  
Secrétaire : Guillaume Patry, CGA  
Trésorier : André Roy, CGA  
Administrateurs : Marie-Josée Fauteux,  
CGA auditrice  
Michel Fortin, CGA auditeur  
Patrice Fournier, CGA  
Louise Gagné, CGA  
Karine Pelletier, CGA  
Raymond Villeneuve,  
CGA auditeur

---

### **Lanaudière**

Président : Stéphane Benoit, CGA  
Vice-présidente : Johanne Leduc, CGA  
Secrétaire : Carmen Dupré, CGA  
Trésorière : Chantal L'Heureux, CGA  
Administrateurs : Pierre Forget, CGA auditeur  
Laurent Harvey,  
CGA auditeur

---

### **Laurentides**

Président : Serge Massé, CGA  
1<sup>er</sup> Vice-président : Mario Blanchard, CGA  
2<sup>e</sup> Vice-présidente : Linda Lavigreur, CGA  
Secrétaire : Johanne Bourassa,  
CGA auditrice  
Trésorier : Pierre J. Gagnon, CGA  
Administrateurs : Martin Dumoulin, CGA  
Réjean Forget, CGA  
Rémi Imbeault, CGA  
Benoit Migneron, CGA

---

### **Laval**

Président : Alain Breault, CGA  
Vice-président : François Lavallé, CGA  
Secrétaire : Johanne Maltais, CGA  
Trésorier : Pierre Dallaire, CGA  
Administrateurs : Smail Akkiche, CGA  
Jesus Alberto Médina, CGA  
Amin Sassi, CGA auditeur

---

### **Mauricie**

Présidente : Anne Villeneuve, CGA  
Vice-président : Patrick Bruneau,  
CGA auditeur  
Secrétaire : Anne-Catherine Perreault, CGA  
Trésorière : Josée Tellier, CGA  
Administrateurs : Johanne Arcand, CGA  
Caroline Cinq-Mars, CGA  
Mathieu Houde, CGA  
Yan Montplaisir, CGA

---

### **Montérégie**

Président : Rodrigue Côté, CGA auditeur  
Vice-présidente : Élisabeth Vaillancourt, CGA  
Secrétaire : Alexandre Bouffard, CGA  
Administrateurs : Michel Beauregard,  
CGA auditeur  
Pierre Bibeau, CGA  
Lynda DeGrandpré, CGA  
Pierre-Paul Filion, CGA  
Michel Ladouceur,  
CGA auditeur  
Marc Leblond, CGA  
Sylvain Lépine, CGA

# L'Ordre en action (suite)

## Montréal

Présidente :	Rosalba Monti, CGA
Vice-président :	Lekbir Safouani, CGA auditeur
Secrétaire :	Valérie Cecchini, CGA
Trésorier :	Julian Vishnevski, CGA
Administrateurs :	Wilson Bazile, CGA auditeur Valeria Ilizaliturri, CGA Julie Lafranchise, CGA Eric Lefebvre, CGA Michel Massicotte, CGA

## Saguenay / Lac-Saint-Jean

Présidente :	Anne Larouche, CGA auditrice
Vice-présidente :	Jessica Lemay, CGA
Secrétaire :	Suzanne Desbiens, CGA
Trésorière :	Geneviève Larouche, CGA
Administrateurs :	Donald Aubut, CGA Chantale Harvey, CGA auditrice Lyne Ménard, CGA Gérard Paquet, FCGA auditeur Johanne Quirion, CGA Dominique Rivard, CGA auditrice

---

## Outaouais

Président :	François Pion, CGA auditeur
Vice-président :	Pierre Bédard, CGA auditeur
Secrétaire :	Béatrice Dion, CGA
Trésorière :	Manon Gingras, CGA
Administrateurs :	Denise Charlebois, CGA Azra Hadziahmetovic, CGA Claudine Legault, CGA Etienne Nzolang Fondjo, CGA Karine Roxburgh, CGA Martin Tremblay, CGA

---

## Québec

Présidente :	Johanne Dupuis, CGA
1 <sup>ère</sup> Vice-présidente :	Johannie Sylvain, CGA
2 <sup>e</sup> Vice-présidente :	Bonnie Comisso, CGA
Secrétaire :	Annie Martineau, CGA
Trésorière :	Isabelle Paquet, CGA
Administrateurs :	Marie-Claude Bernard, CGA François Gagné, CGA Johanne Massicotte, CGA Jean-Guy Therrien, CGA auditeur Christine Tremblay, CGA

# Personnel de l'Ordre au 31 mars 2012

## **Direction générale**

Paulette Legault, CGA  
Présidente-directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Clarence Ruth Bekono  
Coordonnatrice de projets spéciaux

Chantal Laberge  
Adjointe exécutive de la présidente-directrice générale

Nakaïsha Vaval  
Agente principale à l'accueil

## **Administration**

Denise Rainville, CGA  
Directrice, Finances et administration

Monic Sicard  
Technicienne comptable

Jacinthe Tétreault  
Commis-comptable

Joël Tremblay  
Magasinier

Louise Côté, CRHA  
Directrice RH & TI

Vacant  
Technicienne à la gestion de documents

Martin Séguin  
Conseiller principal en technologie de l'information

Vacant  
Technicien, Support informatique

## **Protection du public et Services juridiques**

M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault, avocat  
Vice-président, Protection du public et Services juridiques

M<sup>e</sup> Farrah Auguste, avocate

## **Inspection et pratique professionnelles**

Marko Coulombe, CGA, CA, CIA  
Directeur, Inspection et pratique professionnelles

Geneviève Lacouline  
Technicienne à la gestion des dossiers des membres  
(Inspection et pratique professionnelles)

## **Greffes et service aux membres**

Ann Mc Craw  
Coordonnatrice aux greffes et aux services aux membres

Cassandra Stephen  
Paralégale

Lyne Corno-Beaudry  
Technicienne à la gestion des dossiers des membres  
(Tableau de l'Ordre - Inscription - Assurance  
responsabilité)

William Rodriguez  
Technicien à la gestion des dossiers des membres  
(Tableau de l'Ordre - Inscription - Assurance  
responsabilité)

Carlos Paquin-Lemieux  
Technicien à la gestion des dossiers des membres  
(Formation continue obligatoire - pratique professionnelle)

## **Affaires publiques et Communications**

Marlène Casciaro  
Vice-présidente, Affaires publiques et communications

Carole Marcil  
Directrice des communications

Alexandra Giguère  
Conseillère en communication et développement de  
partenariats

Jean-Frédéric Clément  
Conseiller en communication et développement de  
partenariats

Marc André Saint-Laurent  
Designer graphique – Webmestre

# Personnel de l'Ordre au 31 mars 2012

## Formation et Perfectionnement professionnel

Danièle Pérusse, FCGA  
Vice-présidente, Formation et Perfectionnement  
professionnel

Nadia Faure  
Conseillère, Développement de la profession

Rita Benavente Langlois  
Adjointe administrative

## Service de la formation et comptabilité publique

Sandra Lacroix, CGA, M. Fisc.  
Directrice, Service de la formation

Marilyn Fiorilli  
Agente principale, Service de première ligne

Molika Naty Heng  
Analyste à la formation

Yolaine Deslauriers  
Conseillère analyste, Stages et permis

Joanne Gloutney  
Conseillère, Admission et examens

Sandra Jacquemin  
Conseillère, Admission et examens

Nidaphone Keomaniphet  
Agente administrative

Lucia Gattola  
Agente administrative

Gilda Iannacci  
Agente administrative

## Perfectionnement professionnel

Manon Daneau  
Coordonnatrice

Martine Samoïsette  
Technicienne

Laetitia Boyima Luare  
Agente

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec (l'Ordre des CGA) et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA). Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre des CPA maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre des CPA et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par les auditeurs de l'Ordre des CGA, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des CGA.

Le président du Conseil,



PCM, FCGA

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,



FCPA, FCA

Daniel McMahon, FCPA, FCA

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de : L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 15 mai 2012, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice de 13 mois et demi terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC au 15 mai 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 13 mois et demi terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

## **Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit l'événement postérieur à la date du bilan, soit l'unification de la profession comptable au Québec. Notre opinion ne comporte pas de réserve à cet égard.



Montréal, Québec

Le 13 septembre 2012

<sup>1</sup> CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A115674

Au :

15 mai 2012

31 mars 2011

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds de défense en matière de déontologie	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif à court terme</b>						
Encaisse	1 478 882	12 120	47 482	-	1 538 484	1 049 467
Placements temporaires de moins de 90 jours (Note 4)	4 644 442	-	-	-	4 644 442	4 038 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 123 324	12 120	47 482	-	6 182 926	5 088 181
Placements réalisables au cours du prochain exercice (Note 4)	125 730	-	-	-	125 730	1 879 094
Créances et effets à recevoir (Note 5)	521 207	2 184	8 503	-	531 894	167 531
Frais payés d'avance	184 624	-	-	-	184 624	151 934
	6 954 885	14 304	55 985	-	7 025 174	7 286 740
<b>Placements</b> (Note 6)	3 644 650	228 300	586 327	-	4 459 277	3 060 139
<b>Immobilisations</b>						
<b>corporelles</b> (Note 7)	221 471	-	-	-	221 471	263 571
<b>Immobilisations</b>						
<b>incorporelles</b> (Note 7)	63 973	-	-	-	63 973	84 942
	10 884 979	242 604	642 312	-	11 769 895	10 695 392
<b>Passif à court terme</b>						
Fournisseurs et charges à payer (Note 8)	2 365 793	-	-	-	2 365 793	4 681 010
Produits reportés (Note 9)	6 335 906	-	-	-	6 335 906	3 131 274
	8 701 699	-	-	-	8 701 699	7 812 284
<b>Avantage incitatif reporté</b>	57 799	-	-	-	57 799	-
	8 759 498	-	-	-	8 759 498	7 812 284
<b>Soldes de fonds</b>						
Investis en immobilisations	285 444	-	-	-	285 444	348 513
Non affectés	1 840 037	-	-	-	1 840 037	1 686 208
Fonds d'indemnisation	-	242 604	-	-	242 604	184 853
Fonds d'assurance responsabilité	-	-	642 312	-	642 312	613 227
Fonds de défense en matière de déontologie	-	-	-	-	-	50 307
	2 125 481	242 604	642 312	-	3 010 397	2 883 108
	10 884 979	242 604	642 312	-	11 769 895	10 695 392

Événement postérieur à la date du bilan : Unification de la profession comptable au Québec (note 2)

Engagements contractuels (note 12)

Éventualité (note 14)

Au nom du conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec


Stephan Robitaille, FCPA, FCGA  
Président du Conseil

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI  
Président du Comité d'audit

# État des résultats

Exercice terminé le :

15 mai 2012  
(13,5 mois)

31 mars 2011  
(12 mois)

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds de défense en matière de déontologie	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>						
Cotisations	6 362 736	-	-	-	6 362 736	5 422 393
Reconnaissance de formation et délivrance de permis	2 389 984	-	-	-	2 389 984	2 048 054
Inspection professionnelle	141 940	-	-	-	141 940	149 640
Formation continue	2 230 013	-	-	-	2 230 013	2 022 301
Revenus de placements	195 457	5 463	29 278	2 056	232 254	132 023
Gains non réalisés sur les placements	19 501	1 221	3 137	-	23 859	-
Autres revenus	407 376	-	-	-	407 376	409 050
	11 747 007	6 684	32 415	2 056	11 788 162	10 183 461
<b>Charges</b>						
Administration (Annexe A)	2 682 061	-	-	-	2 682 061	1 849 392
Encadrement de la profession (Annexe B)	736 151	-	-	-	736 151	568 439
Direction et affaires externes (Annexe C)	405 616	-	-	-	405 616	380 275
Développement et services professionnels (Annexe D)	2 447 730	-	-	-	2 447 730	2 068 450
Reconnaissance de formation et délivrance de permis (Annexe E)	1 344 827	-	-	-	1 344 827	1 131 121
Communications (Annexe F)	1 121 814	-	-	-	1 121 814	1 337 544
Services de l'Association des Comptables généraux accrédités du Canada	2 897 341	-	-	-	2 897 341	2 697 438
Prime d'assurance	-	-	-	-	-	49 260
Règlement d'indemnisation	-	-	-	-	-	40 000
Pertes réalisées sur les placements	20 707	1 296	3 330	-	25 333	-
Pertes non réalisées sur les placements	-	-	-	-	-	43 228
	11 656 247	1 296	3 330	-	11 660 873	10 165 147
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>						
	90 760	5 388	29 085	2 056	127 289	18 314

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le :	15 mai 2012 (13,5 mois)					31 mars 2011 (12 mois)	
	Fonds d'administration			Fonds d'assurance de responsabilité	Fonds de défense en matière de déontologie	Total	Total
	Investis en immobilisations	Non affectés	Fonds d'indemnisation				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	348 513	1 686 208	184 853	613 227	50 307	2 883 108	2 864 794
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(177 817)	268 577	5 388	29 085	2 056	127 289	18 314
Virement interfonds	-	-	52 363	-	(52 363)	-	-
Acquisition d'immobilisations	114 748	(114 748)	-	-	-	-	-
<b>Solde à la fin</b>	285 444	1 840 037	242 604	642 312	-	3 010 397	2 883 108

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État des flux de trésorerie

Exercice terminé le :	15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	127 289	18 314
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Variation de l'avantage incitatif reporté	57 799	-
Amortissement des immobilisations corporelles	107 909	93 817
Amortissement des immobilisations incorporelles	69 908	76 566
Perte due à la dépréciation d'immobilisations	-	251 466
Gains non réalisés sur les placements	(23 859)	-
Pertes non réalisées sur les placements	-	43 228
Pertes réalisées sur les placements	25 333	-
	364 379	483 391
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances et effets à recevoir	(364 363)	(75 543)
Frais payés d'avance	(32 690)	(33 101)
Fournisseurs et charges à payer	(2 315 217)	1 197 604
Produits reportés	3 204 632	99 480
	856 741	1 671 831
<b>Activités d'investissement</b>		
Encaissement de placements	3 426 225	11 320 437
Acquisition de placements	(3 073 473)	(14 333 412)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(65 809)	(275 024)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(48 939)	(130 817)
	238 004	(3 418 816)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	1 094 745	(1 746 985)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	5 088 181	6 835 166
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie de la fin</b>	6 182 926	5 088 181

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec (l'Ordre des CGA) est constitué en vertu du *Code des professions, L.R.Q., C.26*. Il a pour mission d'assurer la protection du public et l'encadrement de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis de comptable général accrédité et de comptabilité publique, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre des CGA est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, l'Ordre des CGA et ses membres utilisent les services de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada. Ces états financiers rendent compte des activités de l'Ordre des CGA et des sections régionales.

## 2 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN : UNIFICATION DE LA PROFESSION COMPTABLE AU QUÉBEC

En septembre 2011, l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre des CA), l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec (l'Ordre des CGA), et l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (l'Ordre des CMA) ont adopté un projet d'unification de la profession comptable au Québec visant à former l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA). Le projet de loi n° 61, visant à instituer l'Ordre des CPA, a été déposé le 28 mars 2012. La *Loi sur les comptables professionnels agréés*, qui en a résulté, a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012. En vertu de cette nouvelle loi, l'Ordre des CPA succède aux droits et obligations de l'Ordre des CA, de l'Ordre des CGA et de l'Ordre des CMA. À compter du 16 mai 2012, le patrimoine de l'Ordre des CA, de l'Ordre des CGA et de l'Ordre des CMA n'en forment plus qu'un seul, soit celui de l'Ordre des CPA.

Conformément à l'article 66 de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, l'exercice 2011-2012 de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec couvre 13 mois et demi, soit la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 15 mai 2012. L'exercice 2010-2011, dont les chiffres sont présentés à des fins de comparaison, couvre 12 mois, soit la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011.

## 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des CGA sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada « PCGR ».

### COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le Fonds d'administration rend compte des activités menées par l'Ordre des CGA en matière de prestation de services et d'administration.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance responsabilité présente les revenus de placement générés par l'accumulation des ristournes antérieures du programme d'assurance responsabilité professionnelle. Ce Fonds est destiné à assumer partiellement l'augmentation des primes d'assurance responsabilité professionnelle de ses membres.

Le Fonds de défense en matière de déontologie est destiné à venir en aide à un membre lorsqu'il subit un préjudice, qui entraîne des frais à la suite d'une suspension ou d'une perte d'emploi, relié à son refus d'enfreindre l'une ou l'autre des obligations qui lui sont imposées par le Code de déontologie. Étant donné que le nouvel Ordre des comptables professionnels agréés du Québec n'anticipe pas la création d'un fonds de défense en matière de déontologie, ce fonds a été dissout au 31 mars 2012 et le solde du fonds a été transféré au Fonds d'indemnisation.

### ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des immobilisations, des produits reportés et de la moins-value au titre des placements. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### CONSTATATION DES PRODUITS

L'Ordre des CGA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus (ou à recevoir) si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations provenant des membres, des candidats et des candidates sont portées aux résultats sur une base d'exercice.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les cotisations, les revenus de placement et les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

#### APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Plusieurs activités de l'Ordre des CGA sont accomplies à l'aide de bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### VENTILATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, services aux membres, formation continue obligatoire, reconnaissance de formation et délivrance de permis et communications. Le solde non réparti des charges d'administration est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les postes «Frais d'occupation» et «Frais généraux».

Les charges liées au loyer, aux assurances et aux taxes sont réparties selon les taux suivants :

Activités	Taux
Inspection professionnelle	5%
Services aux membres	10%
Formation continue obligatoire	15%
Reconnaissance de formation et délivrance de permis	15%
Communications	15%
Administration	40%

Les charges liées aux télécommunications sont réparties selon les taux suivants :

Activités	Taux
Services aux membres	20%
Formation continue obligatoire	20%
Reconnaissance de formation et délivrance de permis	20%
Communications	10%
Administration	30%

#### CONSTATATION DE LA CHARGE DE LOYER

Le bail prévoit une augmentation des paiements minimums de loyer pendant la durée du bail. L'Ordre des CGA constate la charge de loyer selon une formule linéaire sur la durée du bail et comptabilise à titre d'avantage incitatif reporté l'écart entre le loyer calculé selon la formule linéaire et le loyer exigible selon les dispositions du bail.

La charge de loyer comprend aussi les paiements de taxes foncières, les frais d'exploitation et les autres charges accessoires.

#### FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement sont passés en charges au cours de l'exercice dans lequel ils sont engagés, sauf dans les cas où ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode et les périodes suivantes :

	Méthode	Période
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode et la période suivante :

	Méthode	Période
Développement informatique	Linéaire	4 ans

**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'Ordre des CGA a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués initialement à leur juste valeur. Par la suite, ils sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs financiers	Catégorie	Évaluation ultérieure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances et effets à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement, selon la méthode du taux effectif
Placements	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement, selon la méthode du taux effectif

Les gains et pertes réalisés ainsi que les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers:

**Encaisse et placements temporaires :**

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à leur coût en raison de leur échéance prochaine.

**Placements :**

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le dernier cours acheteur des marchés à la date du bilan.

**Coûts de transaction :**

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'Ordre des CGA consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

**4 PLACEMENTS À COURT TERME**

	15 mai 2012		31 mars 2011	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Placements temporaires de moins de 90 jours	4 644 442	4 644 442	4 038 714	4 038 714
Placements réalisables au cours du prochain exercice	125 730	120 285	1 879 094	1 894 827
	4 770 172	4 764 727	5 917 808	5 933 541

Les placements à court terme sont composés d'obligations et de fonds monétaires dont les échéances sont inférieures à 12 mois. Leur rendement varie entre 0,75 % et 6,63 %.

**5 CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR**

	15 mai 2012	31 mars 2011
	\$	\$
Clients	464 444	95 869
Intérêts courus	67 450	71 662
	531 894	167 531

**6 PLACEMENTS**

	15 mai 2012		31 mars 2011	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Obligations échéant entre septembre 2013 et avril 2022 dont le rendement varie entre 3,1 % et 6 %	4 459 277	4 440 863	3 060 139	3 087 634

**7 IMMOBILISATIONS**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			15 mai 2012	31 mars 2011
			\$	\$
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Mobilier de bureau	391 930	292 148	99 782	129 316
Équipement informatique	407 132	346 434	60 698	77 207
Améliorations locatives	164 032	103 041	60 991	57 048
	963 094	741 623	221 471	263 571
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Développement informatique	721 914	657 941	63 973	84 942
	1 685 008	1 399 564	285 444	348 513

**8 FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER**

	15 mai 2012	31 mars 2011
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	998 898	1 407 554
Dû à l'association nationale	389 681	2 345 362
Salaires et avantages sociaux	484 427	354 455
Sommes à remettre à l'État	492 787	573 639
	2 365 793	4 681 010

## 9 PRODUITS REPORTÉS

	15 mai 2012	31 mars 2011
	\$	\$
Cotisations perçues d'avance	6 297 904	2 862 582
Formation continue et autres	38 002	268 692
	6 335 906	3 131 274

## 10 AVANTAGES SOCIAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1993, l'Ordre des CGA offre un régime d'épargne retraite enregistré (REER) collectif à ses salariés. Il est tenu de contribuer à ce REER collectif un montant équivalent à 5% de la rémunération du personnel. Au cours de l'exercice, l'Ordre des CGA a versé des cotisations totalisant 151 305 \$ (87 656 \$ en 2011).

## 11 GESTION DU CAPITAL

L'Ordre des CGA définit le capital comme étant la somme du solde de fonds investis en immobilisations ainsi que des soldes non affectés. Le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'assurance responsabilité en sont exclus. L'objectif de l'Ordre des CGA en ce qui a trait à la gestion de son capital est d'assurer la continuité de sa mission qui est de garantir la protection du public et le professionnalisme des CGA et de promouvoir leur rayonnement. Au cours de l'exercice, l'Ordre des CGA a suivi la même stratégie en matière de gestion du capital que par les exercices précédents en gérant sa structure de capital et en y apportant des modifications en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Les budgets annuels sont approuvés par le Conseil d'administration afin de s'assurer que le capital de l'Ordre des CGA est maintenu à un niveau adéquat qui lui permette de s'acquitter de ses responsabilités et de ses obligations. L'Ordre des CGA n'est pas soumis à des exigences d'origine externe en matière de capital.

## 12 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre des CGA s'est engagé en vertu d'un bail se terminant le 31 août 2020, pour la location de ses locaux. Le solde de l'engagement au 15 mai 2012 s'élève à 2 883 018 \$. Le bail prévoit un droit de résiliation des paiements de loyers qui peut être exercé par l'Ordre des CGA à compter du 31 juillet 2016 moyennant le versement d'une somme de 105 800 \$.

L'Ordre des CGA, en collaboration avec l'Université Concordia, s'est engagé à créer un centre de recherche à l'École de gestion John-Molson de l'Université. Ce Centre portera le nom de Centre de recherche CGA à l'École de gestion John-Molson. Il a pour but de devenir une référence au Québec et au Canada dans la promotion de la recherche en expertise comptable. L'Ordre des CGA s'est engagé à verser une somme de 250 000 \$ payable en cinq versements annuels de 50 000 \$. Le solde de l'engagement au 15 mai 2012 s'élève à 200 000 \$. L'entente prévoit une clause de résiliation après le troisième versement.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	Suivantes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Locaux	293 346	335 253	335 253	338 689	357 844	1 222 633	2 883 018
Centre de recherche CGA à l'École de gestion John-Molson	50 000	50 000	50 000	50 000	-	-	200 000
	343 346	385 253	385 253	388 689	357 844	1 222 633	3 083 018

## 13 INSTRUMENTS FINANCIERS

### **Gestion des risques**

L'Ordre des CGA gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers, l'Ordre des CGA assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

L'Ordre des CGA est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification dans la gestion des risques.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autres influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre des CGA n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et par conséquent il ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

L'exposition maximale de l'Ordre des CGA au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements**

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est réduit, car l'Ordre des CGA fait affaire avec des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit, car l'Ordre des CGA investi dans des obligations émises par des sociétés dont la cote de crédit est élevée.

### **Créances et effets à recevoir**

L'Ordre des CGA doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir de l'état de la situation financière les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc pour les montants à recevoir, selon le cas. Le solde des créances a été provisionné à néant (19 104 \$ en 2011), et correspond à des soldes de plus de 90 jours suivant la date de facturation. Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties de l'état de la situation financière sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre des CGA tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre des CGA gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

### **Risque de marché**

L'Ordre des CGA est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

### **Risque de change**

L'Ordre des CGA ne conclut pas d'opérations en devises. Il n'est donc pas exposé aux fluctuations des cours du change.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre des CGA est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre des CGA n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre des CGA comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

**Autre risque de prix**

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt).

L'Ordre des CGA est exposé au risque de prix par la détention de divers placements (fonds monétaires et obligations).

Les fonds monétaires sont peu exposés au risque de prix en raison de la qualité des titres et de leur échéance à court terme.

En ce qui a trait aux obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité du portefeuille aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent à en diminuer le risque.

**14 ÉVENTUALITÉ**

Dans le cours normal des affaires, l'Ordre des CGA est impliqué dans un litige. L'Association des comptables généraux accrédités du Canada réclame un montant évalué à 2 495 745 \$ concernant les sommes dues pour l'exercice financier de cette dernière débutant le 1er juillet 2012. Étant donné que l'entente d'affiliation conclue avec cette association se termine le 2 août 2012, l'Ordre des CGA est d'opinion qu'il doit uniquement un douzième (1/12) de la somme précitée. Le différend a été soumis à l'arbitrage et l'arbitre devrait rendre sa décision au cours de l'automne 2012. L'Ordre estime que son dénouement n'aura pas de répercussion significative sur sa situation financière.

**15 VENTILATION DES CHARGES**

	15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
	\$	\$
Les coûts indirects sont ventilés comme suit:		
Frais d'occupation	232 921	138 297
Frais généraux	23 838	131 554
Encadrement de la profession	24 284	14 932
Service aux membres	49 777	36 295
Formation continue obligatoire	74 061	51 227
Reconnaissance de formation et délivrance de permis	74 065	51 227
Communications	73 458	48 012
	552 404	471 544

**16 FLUX DE TRÉSORERIE SE RAPPORTANT AUX INTÉRÊTS**

	15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
	\$	\$
Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts inclus dans l'état des résultats s'établissent comme suit :		
Intérêts reçus	236 466	84 017

**17 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.

# Renseignements complémentaires - Fonds d'administration

	15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
	\$	\$
<b>ANNEXE A - ADMINISTRATION</b>		
Ressources humaines	1 705 305	930 467
Frais de déplacement, colloques, congrès et représentation	79 829	48 500
Frais de bureau	73 769	67 848
Frais d'occupation	232 921	138 297
Équipements et logiciels	149 469	110 877
Frais généraux	23 838	131 554
Frais liés à l'unification de la profession comptable au Québec	239 113	-
Perte due à la dépréciation d'immobilisations	-	251 466
Amortissement des immobilisations corporelles	107 909	93 817
Amortissement des immobilisations incorporelles	69 908	76 566
	2 682 061	1 849 392
<b>ANNEXE B - ENCADREMENT DE LA PROFESSION</b>		
Syndic	127 601	100 912
Discipline	48 132	39 542
Inspection professionnelle:		
Frais directs	536 134	413 053
Quote-part des frais d'administration	24 284	14 932
	736 151	568 439
<b>ANNEXE C - DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES</b>		
Comité exécutif et Conseil d'administration	172 953	206 581
Stratégie et affaires externes	232 663	173 694
	405 616	380 275
<b>ANNEXE D - DÉVELOPPEMENT ET SERVICES PROFESSIONNELS</b>		
Services aux membres:		
Frais directs	838 758	563 291
Quote-part des frais d'administration	49 777	36 295
Formation continue obligatoire:		
Frais directs	1 114 003	1 071 417
Quote-part des frais d'administration	74 061	51 227
Événements	371 131	346 220
	2 447 730	2 068 450
<b>ANNEXE E - RECONNAISSANCE DE FORMATION ET DÉLIVRANCE DE PERMIS</b>		
Ressources humaines	755 572	552 162
Comité de la formation	12 416	3 439
Formation et examen	314 865	358 464
Promotion auprès de la relève	187 909	165 829
Quote-part des frais d'administration	74 065	51 227
	1 344 827	1 131 121
<b>ANNEXE F - COMMUNICATIONS</b>		
Ressources humaines	737 121	496 156
Publicité et promotion	209 403	649 420
Publications	101 832	143 956
Quote-part des frais d'administration	73 458	48 012
	1 121 814	1 337 544

# 2011 2012

1908-2012



Rédaction et conception : Vice-présidence, Affaires publiques et Communications de l'Ordre des CGA du Québec  
Impression : Groupe Laurier



393, rue Saint-Jacques, bureau 920, Montréal (Québec) H2Y 1N9

[cpa-quebec.com](http://cpa-quebec.com)